KANAKY INDEPENDANCE

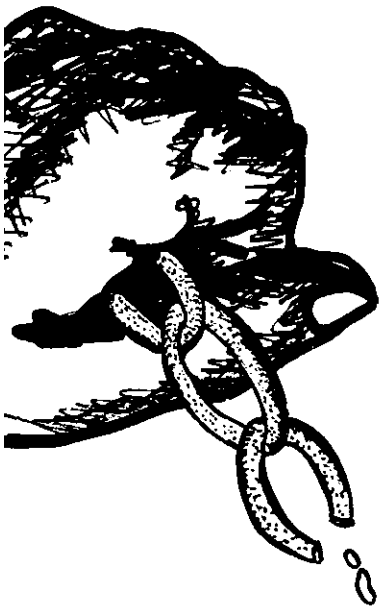

DONNEES
INDEPENDANCE
AKE

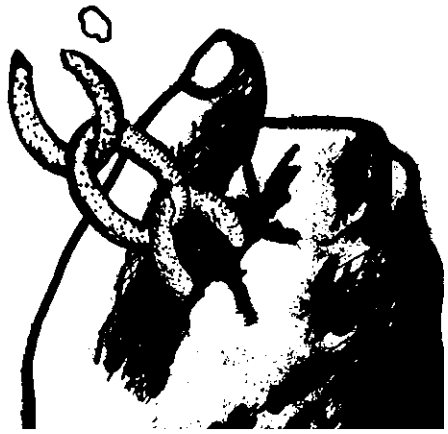

SOMMAIRE

INTRODUCTION : SOUTENIR LES DROITS DU PEUPLE KANAK

1. LA QUESTION DES POPULATIONS EN NOUVELLE-CALEDONIE

L'évolution de la situation démographique p. 2
Aspects de la société kanake p. 3
La population européenne de Nouvelle-Calédonie p. 4
Les autres ethnies p. 7

2. LA SITUATION DE DEPENDANCE

La situation foncière p. 9
L'organisation de la dépendance économique p. 11
La dépendance politique : de la colonie au statut Lemoine p. 14

3. LE MOUVEMENT INDEPENDANTISTE

La genèse p. 15
Vers le Front indépendantiste p. 15
La lutte de libération nationale p. 16

4. LA CALEDONIE DANS LE PACIFIQUE-SUD

« Un porte-avions ancré en plein cœur du Pacifique ?» p. 19
Une communauté du Pacifique sous hégémonie nippo-américaine ? p. 20
L'Australie : un rôle ambigu p. 20
La solidarité mélanésienne p. 21
Quel développement indépendant ? p. 22

CONCLUSION p. 23

POUR EN SAVOIR PLUS... p. 24

Association, information et soutien aux droits du peuple kanak
14, rue de Nanteuil, 75015 PARIS. Tél. : 531.43.38

En raison des problèmes graves que pose la situation en Nouvelle-Calédonie, s'est constituée une association d'information et de soutien aux droits du peuple kanak.
A cette fin nous mettrons en évidence, non seulement la spécificité historique des droits du peuple kanak, mais aussi le bien-fondé des revendications essentielles avancées par les organisations mélanésiennes et plus particulièrement :
— la restitution de toute sa terre au peuple kanak ;
— la revendication de la culture et de l'identité du peuple kanak qui conduit celui-ci à demander son indépendance.
Aussi notre association ne pourra que tenir un discours réaliste sur les évolutions et mutations inévitables qu'entraîne la revendication d'indépendance kanake et socialiste.
Par ailleurs, l'association s'attachera à promouvoir, tant en métropole que dans le Pacifique ou au niveau international, l'information sur l'histoire passée et présente de la communauté mélanésienne et notamment face au colonialisme français.
Dans ce but elle établira un dialogue et des liens étroits avec toutes les organisations concernées.
Pour favoriser la réalisation de ses objectifs, notre association sera attentive à l'action des autorités locales en Nouvelle-Calédonie et sera un élément de dialogue et de propositions avec les instances gouvernementales et les groupes constitués s'intéressant à ce pays.
Enfin notre association sera l'expression collective de la conscience individuelle de ses membre et conserve, à ce titre, une autonomie complète à l'égard de toute organisation.
Adhésion à l'association : 100 F minimum. Chèque à l'ordre de l'assocition à envoyer 14, rue de Nanteuil 75015 Paris. Indiquez votre nom, adresse et numéro de téléphone.

Soutenir les droits du peuple kanak

Depuis le 18 novembre 1984, tous les moyens de communication ont tourné leurs projecteurs sur la Nouvelle-Calédonie, petit territoire d'outre-mer jusque-là ignoré de la plupart de nos concitoyens. Depuis plus de trois ans, l'association « Information et soutien aux droits du peuple kanak » s'est efforcée, quant à elle, de faire connaître la Nouvelle-Calédonie, le pays des Kanaks, la Kanaky, sous un jour qu'aucun des égoïsmes ou des intérêts de la grande presse n'a voulu considérer ; encore aujourd'hui les médias ne laissent filtrer qu'une lumière diffuse sur ce qu'est le peuple kanak, ses droits, ses aspirations. Poursuivre ce travail d'information sur le peuple kanak et son combat, tel est le sens de ce bulletin n° 2 de l'association.

Depuis ce 18 novembre, l'actualité s'est dramatiquement fait l'écho de cette lutte du peuple kanak pour sa dignité. Tout a commencé par cette photo d'Eloi Machoro brisant une urne à la mairie de Canala : pourrons-nous jamais expliquer comment les Kanaks, pour qui le consensus est une des règles fondamentales du rapport social, ont dû en arriver là ? Pourrons-nous faire comprendre que les barrages qui ont bloqué la Grande Terre pendant trois semaines n'étaient que l'image inversée des barrières des colons qui pendant cent trente et un ans ont symbolisé, ô combien plus violemment, l'expropriation de l'espace kanak ? Saurons-nous dire ce que représente le massacre de Hienghène, la mort de ceux de Tiendanite, terre de paix, par l'aveuglement d'une bêtise coloniale que nous croyions disparue ? Aurons-nous assez de mots pour saluer la remarquable maîtrise de cet homme, Jean-Marie Tjibaou, qui impose la détente à l'heure même où il est frappé dans sa chair ? Comment expliquer la maîtrise de tout ce peuple qui, sans aucune garantie, a accepté de dialoguer au risque de perdre tous les acquis récents de sa lutte ? Eloi Machoro, Marcel Nonnaro, après Pierre Declercq, saurons-nous dire que vous avez été des hommes de paix alors que des flots de boue ont été déversés sur vous ?

C'est à travers l'histoire, les chiffres, les explications approfondies que nous souhaitons parler de cela : car l'actualité nous ne la connaissons que trop. Que ces pages réussissent à exprimer pourquoi tout un peuple est aujourd'hui debout pour son indépendance et que rien ne l'atteint, tel est le pari sur l'intelligence que nous voulons faire.

La question des populations en Nouvelle-Calédonie

« La Nouvelle-Calédonie, *colonie de peuplement*, bien que vouée à la bigarrure multiraciale, est probablement le dernier territoire tropical non indépendant au monde où un pays développé *puisse faire émigrer ses ressortissants*. »

« Il faut donc saisir cette chance ultime de créer un pays francophone supplémentaire. La présence française en Calédonie ne peut être menacée, sauf guerre mondiale, que par une revendication nationaliste de populations autochtones appuyées par quelques alliés éventuels dans d'autres communautés ethniques venant du Pacifique. »

« A court et moyen terme, *l'immigration massive de citoyens français métropolitains ou originaires des départements d'outre-mer (Réunion)* devrait permettre d'éviter ce danger, en maintenant et en améliorant le rapport numérique des communautés. »

« A long terme, la revendication nationaliste autochtone ne sera évitée que si *les communautés non originaires du Pacifique représentent une masse démographique majoritaire*. Il va de soi qu'on n'obtiendra aucun effet démographique à long terme *sans immigration systématique de femmes et d'enfants*. »

« Afin de corriger le déséquilibre des sexes dans la population non autochtone, il conviendrait sans doute *de faire réserver des emplois aux immigrants dans les entreprises privées*. Le principe idéal serait que tout emploi pouvant être occupé par une femme soit réservé aux femmes (secrétariat, commerce, mécanographie). »

« Sans qu'il soit besoin de textes, l'administration peut y veiller. »

« Les conditions sont réunies pour que la Calédonie soit dans vingt ans un petit territoire français prospère, comparable au Luxembourg, et représentant évidemment, dans le vide du Pacifique, bien plus que le Luxembourg en Europe. »

« Le succès de cette entreprise indispensable au maintien de positions françaises à l'est de Suez dépend, entre autres conditions, de notre aptitude *à réussir enfin, après tant d'échecs dans notre histoire une opération de peuplement outre-mer*. »

P. Messmer, premier ministre. 19 juillet 1972

« Un homme, une voix. » Le discours des anti-indépendantistes ne cesse de faire référence d'une part au fait kanak minoritaire d'autre part à la composition des collèges électoraux, qui tous deux devraient mettre hors jeu la revendication de souveraineté kanake. Cette lettre [1] de Pierre Mesmer montre combien l'analyse du peuplement de la Nouvelle-Calédonie est importante pour restituer l'ampleur du fait colonial et la duplicité du discours « démocratique » de la droite française et calédonienne.

1. Lettre de Pierre Messmer, Premier ministre, du 19 juillet 1972 à Monsieur Deniau, secrétaire d'Etat aux DOM-TOM, rendue publique par Monsieur Georges Lemoine, actuel secrétaire d'Etat aux DOM-TOM, lors de la séance de l'Assemblée nationale consacrée à la deuxième lecture du projet de « statut Lemoine » en 1984.

L'évolution de la situation démographique

L'évolution des effectifs de population des grands groupes ethniques qui composent la population de Nouvelle-Calédonie peut se lire sur le tableau suivant [2] :

Evolution des effectifs de population des grands groupes ethniques

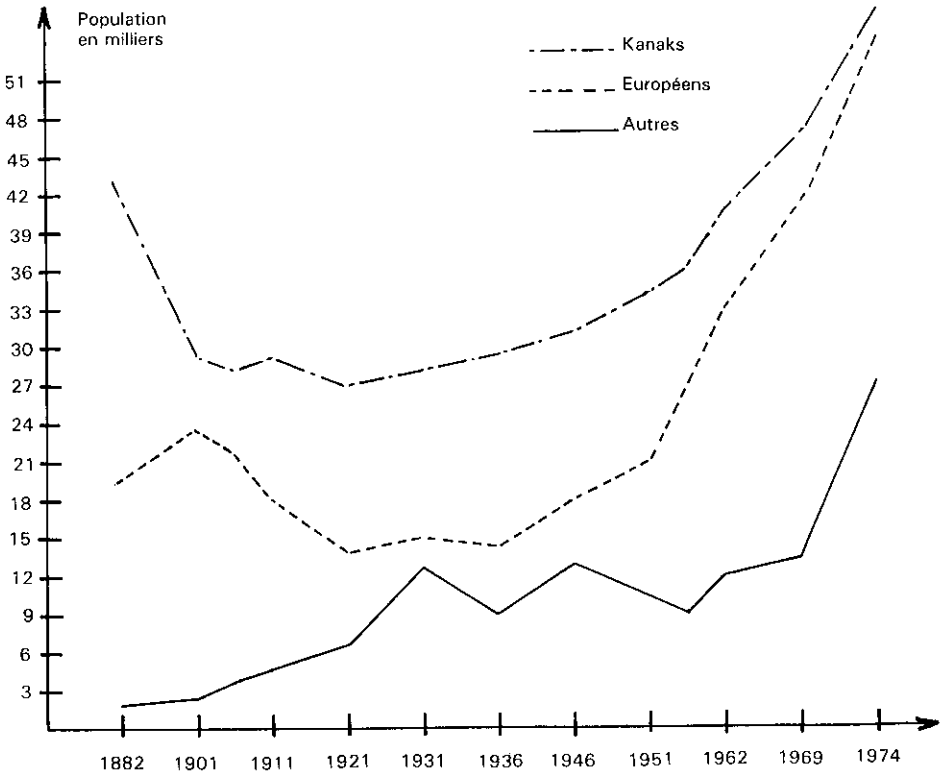

On dénombrait en avril 1983 une population résidente de 145 à 368 habitants [3] :

> **61 870 Kanaks et assimilés (42,56 %)**
> **53 974 Européens et assimilés (37,12 %)**
> **12 174 Wallisiens et Futuniens (8,4 %)**
> **5 570 Tahitiens (3,8 %)**
> **5 319 Indonésiens (3,7 %)**
> **5 249 personnes d'origines diverses et 1 212 Vanuatuans.**

Il convient aussi de noter qu'en 1983 près de 20 000 Européens ne sont pas nés dans le territoire.

La population kanake

Les soixante premières années de colonisation (1853 à 1921) ont entraîné un déclin marqué de la population kanake. Evaluée vers l'année 1850 à 80 000 environ, elle sera de 42 500 en 1860, de 33 000 en 1891, de 27 800 en 1901 et de 27 100 en 1921, sur l'ensemble du territoire. Les causes de ce déclin sont multiples : épidémies mortelles provoquées par des virus importés par les Européens (grippe, oreillons, variole, syphilis, tuberculose et lèpre). Plus profondes et plus durables ont été les conséquences des confiscations de terres attribuées aux colons : les famines, les rébellions et les répressions. Les révoltes successives (de 1855 à 1868, 1878 et 1917) ont toutes engendré l'amertume de la défaite, la fuite ou l'exil, la spoliation foncière, la dispersion et la désagrégation des groupes.

Le renouveau de la population kanake s'amorce cependant dans les années 20. Mais cette population ne retrouvera le chiffre de 1887 qu'en 1962. Elle croît depuis au rythme de 2,5 % par an environ.

L'immigration

Dans un premier temps, la vive opposition à la pénétration française et le décret qui fit de la Nouvelle-Calédonie un lieu de déportation n'incitèrent guère au développement d'une colonisation « libre » de peuplement. De 1863 à 1896 près de 40 000 forçats échouent au bagne calédonien, ainsi que 4 400 déportés politiques après la Commune en 1871 et la révolte kabyle en Algérie. Les Communards déportés, parmi lesquels Louise Michel, seront pratiquement tous « rapatriés » en 1879 (seuls une centaine d'entre eux resteront en Calédonie).

De 1 300 personnes en 1870, la population européenne passe à 18 000 en 1887 et à 22 750 en 1901. Elle reste à peu près stable jusqu'en 1951 (20 400 personnes), puis elle croît rapidement : 53 000 personnes en 1983.

Les ethnies autres que kanake et européenne passent de 8 300 en 1956 à près de 30 000 en 1983.

L'importance de cette immigration résulte d'une politique délibérée (comme le montre la lettre de Pierre Messmer), qui vise à poursuivre la marginalisation économique et politique de la population kanake. La période du « boom du nickel », de 1968 à 1973, illustre tout à fait cela.

L'immigration provoquée a eu pour effet d'atténuer la prépondérance de la population mélanésienne qui constituait 68 % de la population totale en 1887, 57 % en 1921, 52 % en 1951, 46 % en 1969 et moins de 43 % en 1983.

2. Atlas de la Nouvelle-Calédonie et dépendances, Edition de l'Orstom, 1981.
3. Recensement de l'INSEE du 15 avril 1983.

	2 mars 1963	11 mars 1969	23 avril 1976	15 avril 1983
Mélanésiens	41 190	47 300	55 598	61 870
Européens	33 355	36 900	50 757	53 974
Wallisiens	3 016	6 220	9 571	12 174
Tahitiens	2 542	3 370	6 391	5 570
Autres	6 416	7 789	10 916	11 780
Total	86 519	100 579	133 233	145 368

« Un homme, une voix »

Les conséquences de la politique d'immigration sur les consultations électorales qui concernent au premier chef l'avenir de la population mélanésienne sont évidentes. Face à l'ensemble des populations non autochtones, les Kanaks, déjà minoritaires de par leur nombre, sont de plus défavorisés si l'on considère le nombre des électeurs : la population récemment immigrée comprend en effet une plus forte proportion de personnes en âge de voter que la population mélanésienne.

Il est clair que faire voter sur les revendications essentielles de la population kanake des populations qui ont été amenées sur le territoire dans le but explicite de contrecarrer ces revendications est manifestement contraire au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et aux grands principes de la démocratie.

Partant de la situation actuelle, en l'absence d'immigration nouvelle, l'accroissement naturel des populations permettrait au peuple kanak de constituer 51 % de la population totale du territoire, seulement dans quinze ans. Leur histoire permet de comprendre qu'ils n'envisagent pas d'attendre.

Aspects de la société kanake

Milieu traditionnel

Le peuplement du Pacifique commence il y a plus de 3 000 ans. Il s'effectue d'ouest en est et sur plusieurs siècles. Les populations océaniennes sont toutes apparentées linguistiquement, technologiquement et socialement et elles forment un ensemble qu'on subdivise généralement en trois grands sous-ensembles : la Mélanésie (à l'ouest), la Micronésie (au centre), la Polynésie (à l'est). Le peuple kanak appartient à la civilisation mélanésienne avec une partie de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Salomons et le Vanuatu.

Comme les autres peuples du Pacifique, le peuple kanak s'adonne traditionnellement à la culture de tubercules (ignames, taros), à la pêche et, dans une proportion moindre, à la chasse et à la cueillette. Avant la colonisation, l'agriculture vivrière utilisait toutes les bonnes terres à sa disposition, soit en cultures sèches (champs d'ignames drainés), soit en cultures irriguées, en terrasses édifiées à flanc de collines ou en plaines, et couvrant des espaces considérables.

Les Kanaks se répartissent en groupes familiaux dispersés, chacun s'installant autrefois sur un promontoire, au bord d'une rivière ou sur le littoral. Ces implantations sur des allées de terre surélevées (appelées tertres) correspondaient à la mise en culture des terres alentour dans le cadre d'une économie horticole d'autosubsistance associée à des échanges organisés de produits particuliers (poissons, sel, tubercules, etc.) provenant de terroirs aux écologies distinctes et complémentaires. Pour des raisons techniques (épuisement des sols) et sociales (ouvertures de relations lointaines, querelles) les maisonnées kanakes étaient très mobiles. Elles venaient s'insérer, au gré des déplacements, dans des ensembles politiques liant entre eux, dans un même terroir et au-delà, des groupes familiaux d'origines diverses. Mais la mobilité n'est pas ici en contradiction avec l'enracinement : le premier habitat occupé par le plus lointain ancêtre de la généalogie donne son nom à tous les descendants de cet ancêtre ; les noms que les Kanaks portent aujourd'hui sont ceux des lieux d'origine de leur

famille, de leur clan. Leur identité s'enracine dans des espaces d'où ils ont été chassés par la colonisation : on imagine quels traumatismes ont pu résulter de la spoliation foncière ; le vol des terres apparaît comme une atteinte aux structures économiques et sociales, comme une insulte à la personnalité même des Kanaks.

L'organisation des groupes familiaux au sein d'un terroir obéit à un petit nombre de principes politiques extrêmement importants pour comprendre la situation actuelle : le premier occupant du terroir, portion de vallée, rivage marin, en tant que premier défricheur, qu'ancien du pays, accueille les autres groupes, leur cède un site d'habitation et de cultures. En échange les nouveaux venus font valoir auprès de leurs hôtes des capacités sociales, techniques, politiques, spécifiques. Donneur d'épouses, guetteur, magicien de la pluie ou du soleil, diplomate, etc., autant de fonctions complémentaires qui unissent entre eux des groupes venus corésider dans un terroir. Ce système de dépendances mutuelles se construit par la négociation, la concertation. Quand les conditions d'accord sont bonnes, il arrive qu'on place le dernier arrivant dans le terroir dans une position particulière, celle de représentant de l'unité de l'ensemble, de garant du consensus, chargé de manifester par des activités diplomatiques (réceptions, visites, présidence des discussions) la cohérence de l'organisation du terroir. Ce personnage a été malencontreusement appelé « chef » par les Européens. Doté d'une fonction de représentation plus que d'un pouvoir de coercition, le « chef » dépend de ceux qui l'ont installé et en particulier des anciens, premiers occupants. Enregistrée dans la tradition orale, la situation sociale évite toute fixité par le jeu d'érosion de la mémoire qui permet aux divers équilibres de s'établir dans une dynamique globale, entre tradition et nécessité fonctionnelle. Le consensus recherché n'était d'ailleurs pas toujours atteint, ou pouvait se révéler fragile, et l'échec des situations négociées était bien entendu synonyme de guerres, de fuites, de migrations... Le contact avec la société coloniale, comme le laisse déjà entrevoir l'évolution démographique de la population kanake, allait occasionner des traumatismes extrêmement profonds. Il faudra attendre 1946 pour voir le régime de l'indigénat et le travail forcé au service des colons ou du gouverneur supprimés. Sujets de seconde zone, les Kanaks n'accèdent au statut de citoyen qu'en 1948, au suffrage universel qu'en 1956. Cette normalisation juridique, qu'il faut situer aussi dans l'élan des premières luttes proprement politiques (voir chapitre III : Le mouvement indépendantiste), ne règle cependant pas les inégalités issues de l'histoire coloniale. Il faudra attendre 1952 pour que soit reconnu aux Kanaks le droit d'accès au collège, 1957 pour le lycée ; ainsi le premier bachelier kanak date de 1962 et le premier kanak diplômé de l'enseignement supérieur de 1972. Cette situation ultrasélective dans le système d'enseignement va se retrouver dans l'accès au travail. Cela semble correspondre à une double politique :

— refus de formation de la population kanake ;

— volonté de l'administration et de la bourgeoisie européenne de faire appel en priorité aux travailleurs non kanaks (*cf.* la lettre de Messmer).

Souvent la présence des jeunes à l'intérieur des tribus correspond aussi pour une bonne part à un chômage ou à un sous-emploi déguisé et donc au retour de ceux-ci à l'intérieur d'un secteur largement caractérisé par l'autoconsommation.

POPULATION ACTIVE PAR PRINCIPALES ETHNIES ET SELON LES 21 PREMIERES PROFESSIONS REGROUPEES (EN % DES TOTAUX DE LIGNES)

PRINCIPALES PROFESSIONS	PRINCIPALES ETHNIES			ENSEMBLE
	Européens	Kanaks	Autres ethnies	
Agriculteurs	31	949	20	1 000
Personnels des services directs aux particuliers	268	419	313	1 000
Employés et agents de la fonction publique	585	276	139	1 000
Instituteurs et assimilés	674	254	72	1 000
Ouvriers non qualifiés de type industriel	252	426	322	1 000
Employés administratifs d'entreprises	711	85	204	1 000
Ouvriers qualifiés de type industriel	495	171	334	1 000
Employés de commerce	595	130	275	1 000
Artisans	713	52	235	1 000
Ouvriers non qualifiés de type artisanal	324	320	356	1 000
Ouvriers qualifiés de type artisanal	422	172	406	1 000
Commerçants et prestataires de services	671	53	276	1 000
Ouvriers agricoles et assimilés	143	743	114	1 000
Policiers, militaires	715	132	93	1 000
Ouvriers de la manutention et des tranports	342	344	314	1 000
Chauffeurs (salariés)	371	287	342	1 000
Techniciens	833	79	88	1 000
Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises	849	24	127	1 000
Cadres de la fonction publique	866	85	49	1 000
Professions interméd. de la santé et du travail	691	186	123	1 000
Professions interméd. de la fonction publique	801	93	106	1 000
Autres (12 postes)	819	97	84	1 000
ENSEMBLE	454	365	181	1 000

— Un ménage calédonien sur trois est kanak ;
— un locataire sur cinq est kanak ;
— 60 % des logements kanaks sont sans électricité et ceux qui ont l'électricité dépensent en moyenne deux fois et demi moins d'électricité que la moyenne des Calédoniens ;
— un Kanak sur trois qui se présentent au bac est reçu mais ce bachelier ne représente qu'1/10e des bacheliers calédoniens ;
— deux Kanaks de plus de quatorze ans sur cinq ont un travail ;
— un chômeur calédonien sur deux est kanak ;
—les Kanaks représentent 36 % des actifs calédoniens et 42 % des inactifs calédoniens ;
— neuf ménages sur dix sont concernés par l'autoconsommation.
Quel que soit le mode de calcul, les Kanaks sont les plus pauvres : deux à trois fois moins de ressources que la moyenne.

Les élections des dernières années ont montré une adhésion de plus de 80 % des Kanaks au mouvement indépendantiste. Il n'est pas indifférent, au risque d'un certain schématisme, de souligner que les partisans de Dick Ukeiwé sont issus le plus souvent de secteurs économiques largement polarisés par l'économie coloniale. Il s'agit en effet souvent d'une part de concessionnaires de lignes de brousse, de petits entrepreneurs qui vivent de concessions de l'administration, d'autre part de Kanaks qui ont opté pour le développement d'un petit capitalisme agraire appuyé sur la privatisation de la terre et enfin de Kanaks qui ont été promus à l'intérieur de l'administration au nom de la politique de « Promotion mélanésienne » (plan Dijoud).

La population européenne de Nouvelle-Calédonie

Les Européens de souche ou « Caldoches »

A partir de 1853, l'installation d'Européens en pays kanak est systématiquement organisée par l'administration coloniale du second Empire. Des paysans de diverses régions de France (Auvergne, Bretagne, Alsace, etc.) sont encouragés à venir « faire fortune » en Nouvelle-Calédonie. Ils reçoivent en concession puis au titre de « propriétés » des terres d'où les Kanaks sont chassés par diverses méthodes : pseudo-accords toujours rompus, envoi de bétail dans les champs d'ignames et les tarodières, répressions des révoltes par des massacres, des déplacements et regroupements forcés, qui libèrent pour les colons de nouveaux espaces. Jules Garnier n'écrivait-il pas en 1871 : « **... une des conséquences de ces révoltes des indigènes est qu'on s'empare aussitôt de toutes leurs terres pour y installer des colons... Il est heureux que les indigènes fassent de temps en temps quelques escapades car leurs terres confisquées viennent aussitôt grossir la richesse publique et servir aux colons.** »

L'acheminement par la France d'agriculteurs européens vers la Nouvelle-Calédonie se poursuivra régulièrement jusque dans les années 20. A la petite agriculture succèdera rapidement l'élevage extensif, bovins non parqués lancés contre les cultures vivrières kanakes.

L'installation d'un bagne en Nouvelle-Calédonie de 1864 à 1896 sera l'occasion d'un autre type de peuplement colonial : les libérés du bagne recevront des concessions de terre après avoir fait leurs preuves comme employés agricoles chez les colons. Il faut ajouter à cette colonisation rurale une colonisation urbaine, à Nouméa, où s'implantent, autour de l'administration et des églises, des maisons de commerce (Ballande, Barrau) qui vont monopoliser tout l'import/export et contrôler par l'implantation de magasins et par un réseau de colportage les activités économiques de l'intérieur et des îles Loyauté. Le nombre des employés de commerce, des fonctionnaires de la pénitentiaire ou de l'administration civile et militaire, des propriétaires fonciers ou miniers va régulièrement s'accroître à Nouméa dans le cadre d'une économie capitaliste et coloniale qui connaîtra avec l'essor de l'exploitation du nickel des périodes florissantes. Mais les Kanaks, relégués dans des réserves, marginalisés scolairement et politiquement, seront exclus de ce développement.

Quelle est la situation des Caldoches aujourd'hui ? L'écart entre colonisation rurale et colonisation urbaine n'a fait que se creuser au fil du temps de sorte que la société européenne « de souche » se présente actuellement comme un ensemble très différencié, très hiérachisé :

— mille familles de ruraux (« les broussards »), soit environ 4 000 personnes, sont installées dans l'intérieur, soit sur des exploitations isolées soit dans des bourgades, où elles pratiquent l'élevage ou le petit commerce. On comptait en 1976 1 000 actifs agricoles européens exploitant plus de 500 000 hectares. Mais la propriété foncière est entre les mains d'un petit nombre de familles ne résidant pas en brousse ; on compte en effet 2 300 propriétaires parmi lesquels une centaine seulement détient la moitié du capital foncier (soit 250 000 hectares), tandis que 1 200 possèdent des propriétés inférieures à 25 hectares. Beaucoup d'exploitations sont en fermage, métayage ou gérance ;

— l'essentiel de la population caldoche est concentrée sur Nouméa, où, à l'exception d'une bourgeoisie influente mais peu nombreuse, on trouve surtout des employés, des cadres, des enseignants, des ouvriers. A l'évidence, les membres de la société européenne de souche ne forment pas une communauté d'intérêts homogènes mais s'inscrivent dans

une structure sociale très hiérarchisée, dominée par les activités et les privilèges d'une bourgeoisie affairiste. Cette dernière fournit aux Calédoniens blancs des représentants politiques plus soucieux de défendre leurs monopoles que l'ensemble des intérêts diversifiés de chaque sous-groupe de la communauté.
Toutefois, il semble bien que le ciment social qui unit ces multiples fractions du monde blanc en Nouvelle-Calédonie soit constitué par un commun mépris des Kanaks. Une idéologie raciste, sans doute issue d'une histoire coloniale aussi conquérante que brutale, et donc culpabilisante, masque, sans les faire bien entendu disparaître, les clivages de classes. Une analyse de la réalité calédonienne en stricts termes de lutte de classes, insistant sur l'homologie de situation des Kanaks colonisés et des « petits blancs » exploités, bute sur cette donnée idéologique massive qui empoisonne tous les rapports sociaux : le racisme paternaliste ou violent, militant ou feutré, enferme la communauté européenne dans un carcan qui limite ses possibilités et sans doute oblitère son avenir.
Chez les Européens de souche, l'idéologie de l'exclusion correspond sans doute à cet esprit de conquête brutale des premiers temps de la colonie : pour justifier les exactions contre les populations autochtones, on rabaisse celles-ci au rang de gibier (la chasse est un des principaux loisirs des Caldoches). Remarquons aussi que les colons vivent depuis plusieurs générations coupés de leur foyer culturel d'origine, déracinés, éloignés d'une métropole en pleine évolution. Autour d'un système de valeurs qui privilégie le labeur, le sport, la famille et aussi les biens matériels, la défense de la propriété, la supériorité (souvent naïvement affichée) sur les Kanaks, beaucoup de Caldoches évoluant dans un univers social appauvri sont très mal préparés à négocier avec la société mélanésienne.

Les Métropolitains
Il s'agit des Européens qui ne sont pas nés dans le territoire. Leur nombre n'a cessé de croître depuis 1945. Le « boom » du nickel a accéléré leur immigration. Occupant des secteurs secondaires et tertiaires, ils sont pour la plupart installés à Nouméa. Leur lien avec le territoire est avant tout économique. Les facilités locales (pas d'impôts jusqu'à une date récente, haut niveau de vie, meilleur emploi pour une qualification faible, etc.) ont contribué à développer chez ces immigrés de plus ou moins fraîche date un esprit qui n'est pas très différent de celui des Caldoches : exclusion des Kanaks dont beaucoup n'ont qu'une idée très vague, sentiment de prospérer dans un pays facile dont on ignore tout de l'histoire. Le ton est donné par les Caldoches, mais souvent les Métropolitains sont les plus zélés dans la mise en œuvre de discours et de comportements racistes. Cette attitude atteint son paroxysme chez les anciens colons d'Algérie ou d'Indochine qui allient à l'expérience coloniale déçue un esprit revenchard particulièrement aigu.

La communauté européenne se révèle donc assez disparate dans sa composition ; ses membres ne partagent pas les mêmes intérêts mais fondent tous leurs activités économiques sur un esprit de conquête, de domination qui exclut les Kanaks. Petite société coloniale en déclin, la Nouvelle-Calédonie européenne, faite de rigidités, de pétitions de principe, de convictions primaires, aura sans doute du mal à accepter les mutations nécessaires qui s'imposent à elle.
Certains espéraient, cependant, que des responsables politiques européens se situeraient dans la logique de juillet 1982 où les centristes de la FNSC (Fédération pour une nouvelle société calédonienne) rompaient leur alliance avec le RPCR pour voter avec les forces indépendantistes une réforme fiscale absolument nécessaire. Mais la stratégie de tension orchestrée par la droite et l'extrême droite, dans un contexte déjà difficile — comme indiqué ci-dessus —, a laminé la représentativité de ce courant.
Sourds aux appels à la justice, à la démocratie, à la décolonisation, les responsables politiques européens de la Nouvelle-Calédonie, soutenus par un R.P.R., particulièrement irresponsable, affichent un mépris haineux, espérant ainsi, le doigt sur la gâchette ou la tête dans le sable, pouvoir maintenir le statu quo, c'est-à-dire cet apartheid de fait qui soumet les Kanaks à une domination coloniale intolérable.

Les autres ethnies

Arrivés massivement des autres pays du Pacifique à l'époque de l'expansion et du « boom » dans les années 60 et 70, ces ethnies minoritaires constituent des collectivités solides, fermées sur elles-mêmes, presque des ghettos. Au marché central de Nouméa ces liens coutumiers unissant chaque ethnie minoritaire apparaissent au premier coup d'œil : chaque commerçant est assuré d'une clientèle de compatriotes.
Les **Wallisiens** constituent la troisième ethnie du territoire. Wallis ne pouvant les nourrir, ils immigrent en Nouvelle-Calédonie, s'installent principalement dans la banlieue de Nouméa où ils constituent de véritables quartiers dans les HLM autour de leur paroisse et vivent au sein de leur communauté. Actuellement, ils sont très touchés par le chômage.
Les **Tahitiens** sont principalement employés à Nouméa dans l'industrie ou travaillent dans les mines. Ils vivent également en communauté, généralement protestante.
Parmi les Asiatiques, la plupart des Japonais venus travailler sur les mines ont été renvoyés au Japon après sa Seconde Guerre mondiale ; les Tonkinois ont été invités à regagner le Tonkin dans les années 60. Les plus nombreux sont les **Indonésiens** qui sont arrivés avec des contrats de cinq ans pour travailler dans les mines ou dans l'agriculture. Ils assurent aussi le petit commerce et les jeunes filles constituent souvent le personnel domestique. Ils rentrent régulièrement dans leur pays d'origine et forment également une communauté particulière.
Ces communautés, sous le contrôle économique de la bourgeoisie européenne, ont jusqu'à présent servi d'appoint électoral docile à la droite colonialiste du RPCR, par l'intermédiaire de leurs « associations » ethniques censément apolitiques. L'examen des chiffres des bureaux de vote

de Nouméa où elles étaient concentrées était significatif. Les choses peuvent-elles évoluer ? On a noté qu'aux récentes élections municipales les Wallisiens de Nouméa avaient pour la première fois présenté des listes distinctes, quitte à fusionner au second tour avec le RPCR. C'était sans doute une manœuvre électorale. C'était peut-être le signe que s'esquissait aussi l'éventualité d'une présence politique autonome des Wallisiens. Certes, le soutien des ethnies minoritaires au FLNKS se limite à quelques courageuses exceptions individuelles. Mais on a également remarqué que, lors de la crise politique de décembre 1984, ces ethnies immigrées s'étaient ostensiblement tenues à l'écart des manifestations antikanakes organisées à Nouméa par le RPCR. Et si monsieur Flosse, le leader de la droite à Tahiti, est venu en Nouvelle-Calédonie assurer le député Lafleur et le sénateur Ukeiwé de son soutien, c'est peut-être que ceux-ci n'étaient plus tellement assurés de leur traditionnelle clientèle polynésienne immigrée.
Le FLNKS leur a demandé une neutralité bienveillante et a tenté d'apporter les garanties nécessaires à leur avenir en les intégrant à la notion de « victimes de l'histoire », c'est-à-dire les natifs, Européens et autres émigrés, dont un parent est lui-même né dans le territoire (définition donnée à la table ronde de Nainville-les-Roches en 1983).

Situation de dépendance

La situation foncière

Evoquer d'abord le problème de la terre, c'est mettre l'accent sur une question qui touche tous les aspects, social, économique, politique, culturel, de la vie des Kanaks. La situation foncière est fondamentalement la marque de la violence coloniale. Aussi est-elle depuis des années devenue le terrain privilégié des Kanaks pour exprimer leurs revendications politiques et marquer leur volonté de reconquérir la souveraineté sur leur pays.
Dans les années qui suivirent la prise de possession « manu militari », l'installation par vagues successives de colons peu respectueux des périmètres qui leur étaient attribués contraignirent les populations mélanésiennes à subsister de plus en plus difficilement sur des sols pauvres, de superficie de plus en plus réduite. Acculés à plusieurs reprises à la famine, certaines tribus se soulevèrent, déclenchant des insurrections de grande ampleur, durement réprimées (en 1878 et 1917 notamment).
A l'heure actuelle, malgré une lente évolution des superficies des réserves autochtones, très insuffisante par rapport à l'accroissement démographique, la situation foncière néo-calédonienne reste caractérisée par une concentration des populations mélanésiennes à l'intérieur de périmètres trop petits, sur des terres arides ou même totalement infertiles, conditions qui interdisent tout développement économique.

SITUATION D'ENSEMBLE DES TERRES EN 1977

Elle est donnée pour la Grande Terre (y compris Belep) par le tableau ci-dessous extrait de l'Atlas Nouvelle-Calédonie de l'ORSTOM.

Terrains domaniaux (Etat et territoire)	956 935 ha
Domaines communaux	7 034 ha
Propriétés privées	387 335 ha
Locations domaniales	145 355 ha
Concessions provisoires et cessions sous condition résolutoire	37 270 ha
Réserves mélanésiennes de la Grande Terre (y compris Belep)	162 770 ha
	1 696 699 ha

Les Loyautés et l'île des Pins sont occupés presque intégralement par les réserves autochtones.

1901	1983
27 000 Kanaks	60 000 Kanaks
330 000 hectares	380 000 hectares

Exception faite des îles (île des Pins, Maré, Lifou, Ouvéa, Tiga, Belep...) dont la superficie est presque totalement occupée par les réserves, la situation d'ensemble sur la Grande Terre est la suivante :
— la superficie des réserves (163 000 ha) ne représente que 10 % de la superficie totale (1 700 000 ha) ;
— les réserves ne constituent qu'exceptionnellement des périmètres contigus. Sauf dans l'arrière-pays, difficile d'accès, de la région de Ouegoa, Hienghène et Gomen, les réserves sont dispersées, séparées les unes des autres, et font figure

d'« îles » coincées entre un massif minier, un massif forestier domanial et une basse vallée aux cultures et à l'élevage européens ;

— les estimations récentes des valeurs relatives des sols calédoniens à la suite de plusieurs années de recherches pédologiques approfondies font état de 2,6 % de la superficie totale du territoire (soit 50 000 ha) de terres de bonnes aptitudes culturales et de 13,1 % (soit 250 000 ha) de terres de bonnes aptitudes pastorales. A l'exception de très faibles superficies le long de la côte est, tout ce qui est entre les 2,6 % et les 13,1 % a été attribué à la colonisation européenne, laissant aux Kanaks une part très insuffisante de terres à aptitudes culturales et forestières médiocres. Aujourd'hui, dans une économie dépressive où manquent les emplois à l'extérieur des réserves où refluent les chômeurs, compte tenu de l'impossibilité d'avoir recours aux engrais faute d'argent et de la nécessité d'une jachère longue correspondant à la pauvreté des sols, il n'y a plus assez de terres pour assurer l'autosubsistance d'une population en accroissement rapide ;

— la délimitation des réserves n'a pas tenu compte des différents terroirs ancestraux occupés au fil des ans par les ancêtres d'une même lignée ni des « sentiers » ou itinéraires reliant entre eux ces différents terroirs. Cette répartition arbitraire dans des réserves incluant certains terroirs d'une lignée dans des réserves attribuées à une autre lignée, ou dans des terres de colon, a eu pour effet de bouleverser l'organisation sociale mélanésienne profondément inscrite dans le sol.

Ainsi, au-delà des raisons d'ordre économique, la revendication du peuple kanak de souveraineté sur la totalité de sa terre vise à la reconquête de son organisation sociale, de son identité culturelle, des fondements de sa civilisation.

127 ans de spoliation continue de nos terres.
127 ans de dispersion des clans mis en situation d'exil dans leur propre pays.
127 ans d'arrachement à nos terres et à nos autels où nos ancêtres alimentaient notre force.
127 ans de cantonnement, de fermeture des sentiers qui tissaient l'unité de notre peuple.
127 ans de cases brûlées et de cultures saccagées.
127 ans d'agression contre nos chefs emprisonnés, persécutés, au sang versé dans le combat pour reconquérir la parole qui gouverne le peuple kanak.
L'Histoire nous jette ce défi : faudra-t-il continuer à tolérer cette dure humiliation dont la nature, fidèle à sa mission, conserve les traces ?

Discours de Rock Pidjot, député indépendantiste kanak, à l'Assemblée nationale, 24 septembre 1980.

La situation foncière chez les Caldoches

Très inégalement répartis entre 2 300 propriétaires environ, les 330 000 hectares de terres affectées à la colonisation « caldoche » (exception faite des surfaces affectées à l'exploitation minière et aux domaines de l'Etat, du territoire et des communes) n'occupent qu'une faible population agricole. Alors que la population agricole kanake recensée en 1983 était de 15 000 environ, la population agricole européenne n'atteignait pas 700 personnes.

C'est dire que les populations caldoches n'ont pas le caractère de grands producteurs agricoles qu'on leur attribue bien souvent à tort et que les descriptions complaisamment faites des dommages que subirait l'agriculture calédonienne du fait de la décolonisation sont fort éloignées de la réalité.

POPULATION AGRICOLE PAR CATEGORIE ETHNIQUE (INSEE avril 1976) (agriculture, élevage et activités forestières)

Européens et assimilés	881
Mélanésiens	11 979
Autres	309
Total	13 169

Sur les 330 000 hectares occupés au total par les propriétés caldoches, les deux tiers (220 000 ha) sont aux mains de 4,5 % de l'ensemble des propriétaires. Les deux tiers des propriétaires se répartissent le dixième de la superficie totale. Les petites propriétés de moins de 25 hectares dominent très largement (1 300 sur 2 300 propriétés).

SUPERFICIE DES PROPRIETES RURALES NON MELANESIENNES - 1977
(Source : Direction territoriale des Services ruraux)

Superficie	Nombre de propriétaires	Superficie totale
0 - 25 ha	1 296	13 166 ha 04
25 - 50 ha	323	11 251 ha 14
50 - 100 ha	246	17 908 ha 24
100 - 250 ha	243	39 224 ha 33
250 - 500 ha	82	28 520 ha 24
500 - 1 000 ha	51	34 721 ha 90
1 000 - 1 500 ha	17	20 334 ha 10
1 500 - 2 000 ha	8	14 090 ha 31
2 000 - 3 000 ha	9	22 114 ha 91
3 000 - 5 000 ha	11	39 840 ha 05
5 000 - 10 000 ha	7	44 098 ha 17
10 000 - 15 000 ha	1	14 858 ha 67
15 000 - 20 000 ha	-	-
20 000 et plus	1	36 669 ha 24
Total	2 295	332 797 ha 34

EXTRAITS DE « LA TERRE EST LE SANG DES MORTS » DE JEAN GUIART

« Il reste un résidu, cent à deux cents familles, qui, à défaut de vivre *de* la terre, vivent parfois mal *sur* une terre, parfois fort bien aussi dans la mesure où l'élevage extensif traditionnel vit sans trop de difficultés ces dernières années étant donné la sollicitude des pouvoirs publics qui font pour lui ce qu'ils n'ont jamais fait pour les Mélanésiens... Ce sont les plus prompts à paniquer à la moindre alerte, à la moindre pression, et de ce point de vue ils sont les plus dangereux parce que les plus difficiles à raisonner...

Les soi-disant producteurs, colons-éleveurs dans l'ancien vocabulaire administratif, étaient donc en premier lieu commerçants, d'où leur haine de toute action de développement risquant de leur enlever leur clientèle. Personne n'ayant l'intention de leur prendre leurs patentes, ils resteront commerçants, quitte à ce que leurs licences de vente de boissons alcoolisées, trop nombreuses pour le bien de l'ordre public, leur soient ôtées ou rachetées selon le cas. Le pays n'a pas besoin que les Européens continuent à se spécialiser dans la production de l'alcoolisme mélanésien. La plupart de ces soi-disant producteurs agricoles, qui ont presque tous quelques centaines d'hectares en élevage extensif et bloquent une grande part des plaines alluvionnaires, sont d'ailleurs âgés — en moyenne plus de soixante ans — et leurs enfants sont absorbés par les aspects les plus modernes du secteur tertiaire, dans l'intérieur et à Nouméa. »

L'organisation de la dépendance économique

L'économie de la Nouvelle-Calédonie va être bouleversée par l'installation de la puissance coloniale française. Basée fondamentalement sur l'agriculture de subsistance et la pêche, elle va être restructurée sous l'effet des colons (culture du café, élevage extensif notamment) et, bien sûr, par la découverte du nickel par Garnier (1864). L'histoire de la colonisation et de l'installation du bagne explique ainsi l'existence de grandes maisons de commerce (Ballande, Barrau, Lafleur) dont les activités se sont quelquefois profondément diversifiées : import-export, distribution, mines, élevage. De même l'économie de comptoir reste dominante à l'intérieur du pays : l'agriculteur vend sa réserve au comptoir tenu par un broussard qui, en échange, lui attribue un crédit sur l'épicerie, laquelle épicerie est une filiale d'une des grandes maisons de commerce. Jusqu'à une période, récente d'ailleurs, les abus étaient nombreux : balances truquées ou endettement des agriculteurs pour minimiser le prix d'achat de leur future récolte (*cf.* J. Guiart).
Depuis quelques années, cependant, l'agriculture et le secteur du nickel sont entrés dans une crise profonde. En termes réels le PIB (Produit intérieur brut) est passé de la base 100 en 1960 à 257 en 1980 pour revenir à 232 en 1981 et à 229 en 1982. Mais ces chiffres globaux ne montrent pas la progression rapide de l'activité administrative et du poids de l'Etat. Ainsi, en 1982, l'administration versait près de 50 % de l'ensemble des salaires et employait près du tiers des salariés. Les transferts publics occupent d'ailleurs une place de plus en plus importante dans le budget des administrations locales (de 47 % en 1977 à 56 % en 1982). L'aide de l'Etat n'a permis que la consolidation de la bourgeoisie commerciale en maintenant artificiellement un pouvoir d'achat qui, compte tenu des habitudes de consommation, se reporte essentiellement sur les produits étrangers (du poulet surgelé australien au camembert normand). Les déséquilibres se retrouvent ainsi dans la composition du PIB. En 1982 le secteur des mines et de la métallurgie ne représentait plus que 13 % du PIB (contre 25 % en 1970-1972). Quant à l'agriculture (cultures traditionnelles exclues) elle ne compte plus que pour 3 % depuis 1975 (contre plus de 10 % en 1965). Le commerce se porte apparemment bien avec plus de 26 % du PIB, mais cela essentiellement par l'augmentation des marges commerciales. L'échec de la l'économie coloniale se retrouve aussi lors de l'examen de la balance commerciale. Le nickel représente plus de 95 % de la valeur des exportations mais les produits alimentaires représentent près de 20 % de la valeur des exportations ! Le taux de couverture des importations par les exportations s'est constamment dégradé depuis 1979 : il était alors de 100 %, il est passé depuis à 88 % en 1980, 81 % en 1981, 69 % en 1982 et 49 % en 1983.

Le nickel

L'exportation du nickel a depuis sa découverte largement conditionné l'économie calédonienne. La Nouvelle-Calédonie se trouve, au niveau des réserves, au deuxième rang mondial avec 40 millions de tonnes sur 200 millions de tonnes de nickel contenu actuellement répertorié.
L'Etat français a toujours veillé à maintenir un contrôle sur cette matière première sensible. En 1963, devant notamment la montée du courant autonomiste, le gouvernement français fait voter une loi qui restreint les pouvoirs de l'Assemblée territoriale en particulier dans les domaines fiscal et minier.
Le vrai « boom » du nickel commence en 1969. Le marché international s'affole d'une relative pénurie due à une grève de quatre mois qui paralyse le géant canadien INCO (International Nickel Company). De 1968 à 1971 les gouvernements français successifs conservent aux entreprises minières françaises les bénéfices de l'industrie du boom, pour contrecarrer la concurrence améri-

Nos Terres
SANS Condition

caine. Ces entreprises, quelles sont-elles ? Il y a d'abord la SLN (Société Le Nickel, groupe Rothschild), qui réalise plus de 80 % de la production, et des « mineurs » indépendants (Ballande, Pentecost, Lafleur notamment). Années de fièvre qui voient l'arrivée massive d'Européens (les « Zoreilles »), de Wallisiens, de Tahitiens, tous à la recherche de fortunes rapides. L'économie explose, le SMIC augmente de 18 % en un an. Les cargos japonais se remplissent. Mais plus dure sera la chute. Dès 1972 le rêve d'un nouvel eldorado se brise sur la crise : récession mondiale, effondrement des cours, double dévaluation du dollar. La SLN en pleine déconfiture financière va se tourner vers l'Etat. Fin 1975, grâce aux directives de Chirac, ERAP rachète aux Rothschild pour 500 millions de francs, soit 50 % des parts de la SLN. Cela ne suffit pas. En 1983, la SLN a restructuré son capital : 70 % à ERAP, 15 % à Elf-Aquitaine, et 15 % à IMETAL (groupe Rothschild). Mais, malgré une amélioration du marché en 1983 et 1984, la SLN reste sous perfusion financière. L'Etat vient d'ailleurs de la dispenser de payer des impôts sur les bénéfices.

On peut certes s'interroger sur le devenir de cette industrie, qui est aujourd'hui à peine rentable. Le changement du mode de transformation (de la pyrométallurgie à l'hydrométallurgie) permettrait de traiter des minerais plus pauvres et autrement plus abondants, laissant à terme à la France le contrôle de plus de 10 % du marché mondial avec des prix ultracompétitifs. L'ampleur des investissements a jusqu'ici empêché toute décision.

Le café

Le caféier a été pour les Kanaks de la Grande Terre l'occasion d'entrer dans l'économie de traite. Cet arbuste a été introduit dès 1856 par la colonisation. En 1930 la caféiculture est étendue autoritairement aux réserves. Jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, la production spéculative de café ne cessera de se développer. Cette politique visant à intégrer les Kanaks dans l'économie de marché, en les dotant d'un pouvoir d'achat, marque un tournant du territoire : « (...) en remettant en cause l'équilibre ancien, elle bouleverse les données économiques traditionnelles et prépare les remous sociaux de l'après-guerre » (Saussol). Cependant il faut attendre 1946 et la fin du « régime de l'indigénat » pour que les Kanaks étendent leurs plantations au point de rattraper puis de dépasser la production européenne. Vers 1955, le développement du café atteint son apogée. Dès les années 60, le rythme de progression s'essouffle. En 1978, l'Opération café est lancée par le secrétariat aux Dom-Tom, prévoyant l'implantation de 1 000 ha de caféiers en cinq ans. Son but explicite : doter les Kanaks de revenus pour qu'ils « rattrapent leur retard » sur les autres ethnies, compenser les effets sociaux et politiques de la crise entraînés par le retour en réserve de nombreux chômeurs et juguler les aspirations du mouvement nationaliste kanak par des interventions massives à caractère social.

L'élevage

L'absence de traditions pastorales (à l'exception d'une espèce de rat et de la roussette, il n'y avait aucun mammifère dans l'île avant l'arrivée des Européens) explique sans doute la lenteur de son développement en milieu kanak. De plus, les grands bœufs divaguant des colons, lâchés à travers les terroirs horticoles, ont largement contribué au refoulement des Kanaks. Enfin, le cantonnement dans les « réserves » interdisait de fait l'élevage aux tribus.

Progressivement, les Kanaks ont acquis les rudiments techniques nécessaires, en s'engageant comme vachers (« stockmen ») dans les « stations » d'élevage européennes, de type australien. L'argent du café ira parfois s'investir dans le cheptel. Restait la question de l'espace : l'élevage kanak ne pouvait se développer que dans des terres domaniales ou des terres prêtées par les colons. Aujourd'hui, conjointement avec la pression démographique, c'est le désir de développer l'élevage qui sert de justification économique aux revendications de terres.

En 1979, le cheptel kanak représentait 20 000 têtes (contre 200 000 pour le cheptel européen).

Loin d'assurer un développement autocentré du pays, l'attitude de l'Etat français et de la bourgeoisie européenne aura été d'entretenir la dépendance. Après l'effondrement du boom du nickel, les banques métropolitaines ont rapatrié leurs profits. Les Caldoches ont opté pour une consommation de luxe puis ont investi... en Australie et en Nouvelle-Zélande. Le seul développement aura été celui des réseaux d'import-export et de distribution...

Les Kanaks, eux, se sont retrouvés à la marge de ce développement colonial : si le revenu moyen par Néo-Calédonien est de 100, l'Euro-

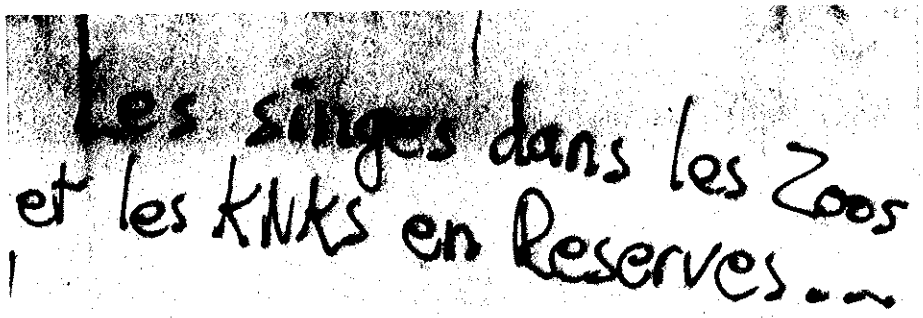

LES ETABLISSEMENTS BALLANDE

Originaire de Bordeaux, établie à Nouméa dès l'époque où le canal de Suez n'existait pas, la Maison Ballande domine en Calédonie tout le secteur de l'import-export. Sa base est à Nouméa, mais elle est partout présente en « brousse » par ses magasins villageois et ses colporteurs. Elle contrôle aussi une part notable du nickel (en tant que « petit mineur », et de vastes domaines agricoles. Son activité s'étend à d'autres pays du Pacifique, notamment au Vanuatu.

« Ballande », ouvertement favorisé par l'administration coloniale, puis par celle du « territoire », est largement responsable de l'état de dépendance économique où se trouve la Calédonie. La position privilégiée de Ballande a beaucoup contribué à étouffer les capacités d'activités productives autonomes du pays.

COLONISATION ET POLLUTION

Dans les zones d'extraction minière, les massifs montagneux ont été littéralement décapés ou arasés. Lors des fortes pluies, des nappes de boue rouge viennent recouvrir les cultures des vallées ; les rivières charrient des eaux polluées ; sur plusieurs centaines de mètres autour des embouchures ou des wharfs d'embarquement du nickel, le poisson a disparu. C'est l'économie d'autosubsistance des Kanaks qui est menacée dans ces régions.
D'où les violents incidents de N'Goye non loin de Thio en février 1978, qui avaient opposé des militants indépendantistes, protestant contre la pollution, aux gendarmes mobiles.
Autre affaire de pollution : Koindé-Ouipoin en janvier 1983. Là, c'est une scierie qui pollue les eaux de la rivière qui alimente la tribu. Après divers recours au tribunal administratif, restés sans réponse, et devant l'indifférence des autorités locales et territoriales, les Kanaks occupent la scierie et bloquent son fonctionnement. Le haut-commissaire Roynette envoie sans prévenir les gendarmes mobiles et c'est l'affrontement : deux gendarmes sont tués, douze Kanaks sont arrêtés, et la tribu est saccagée. Ici aussi, c'est la survie des Kanaks qui est menacée.

péen gagne 140, le Kanak 50. Le mouvement indépendantiste a fait d'ailleurs glisser sa revendication du foncier vers le secteur économique tout entier. Cette attitude correspond à la conscience des profondes modifications qui devront être faites pour créer le tissu économique nécessaire à un réel développement.

LA JUSTICE COLONIALE

Dans le cadre des lois françaises, les tribunaux, présidés par des juges français, pour une durée indéterminée, constituent réellement un des moyens de répression du peuple kanak colonisé.

Dans son essence même, la justice participe directement à la « pacification » de la colonie ; et, à ce jour, elle est restée la même. Le principe d'indépendance de la magistrature a été bafoué par le magistrat lui-même. Car le magistrat ne peut être à la fois le bras séculier du pouvoir politique colonial et indépendant de ce pouvoir.
Concrètement, voici ce que donne cette justice coloniale :

1. Avant le 10 mai 1981
— BLAIRET condamné à 15 jours avec sursis pour avoir tué un Kanak, KAMOUDA ;
— FERRIOT condamné à 5 ans de prison pour avoir tué un Kanak, DAYE, avec préméditation ;
— NONKE, KAINDA et CHOKOUE, trois Kanaks, condamnés à 14 mois et 2 ans de prison ferme pour avoir défendu la mer, la rivière et les terres cultivables de la pollution minière à N'Goye ;
— le 24 septembre 1979, pour un barrage de route, les inculpés kanaks ont été condamnés à un an de prison ferme.

2. Après le 10 mai 1981
— Pierre DECLERCQ est assassiné le 19 septembre 1981. Il était secrétaire général de l'Union calédonienne. Des manifestations ont lieu sur l'ensemble du territoire. Canala a fait des barrages. De nombreuses personnes ont été inculpées, toutes Kanaks. Les résultats des procès sont connus : 8 MOIS DE PRISON FERME pour un coup de feu tiré en l'air ; 6 MOIS DE PRISON FERME pour un barrage de route ; 4 MOIS DE PRISON FERME pour avoir tué une tête de bétail.
Et les assassins de Pierre Declercq sont en liberté.
3. Depuis le 18 novembre 1984, plus de cent Kanaks ont été emprisonnés au Camp Est à Nouméa à la suite des barrages. Seuls une trentaine ont été relâchés.
Les émeutiers de la droite et de l'extrême droite, coupables d'exactions semblables, ont été interpellés et remis en liberté le lendemain.
Peut-on encore aujourd'hui, en Nouvelle-Calédonie, parler de justice ?

EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE
DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

	1980	1981	1982	1983
Population	139 000	143 000	-	145 000
PNB aux prix du marché (millions de $)	1 020	1 010	-	-
PNB per capita ($)	7 340	7 100	-	-
Principales productions :				
Minerai humide de nickel (000 t)	4 575	3 984	3 050	2 200
Minerai humide de chrome (000 t)	2	4	133	225
Café (t)	597	481	338	253
Coprah (t)	979	707	414	664
Céréales (t)	3 220	3 005	3 050	2 782 [2]
Viandes (t)	3 117	3 032	3 125	2 930
Bois (m^3)	9 377	9 112	9 840	6 990
Balance commerciale (millions de francs CFP)				
Importations	35 041	40 434	43 735	42 909
Exportations	30 805	32 700	27 412	22 027
Balance	– 4 236	– 7 734	– 16 323	– 20 872
Budget millions (millions CFP)				
Recettes	19 299	23 766	26 471	29 950
Dépenses	18 279	21 386	26 100	25 950
Transferts publics extérieurs (millions CFP)	18 662	22 239	27 471	31 945

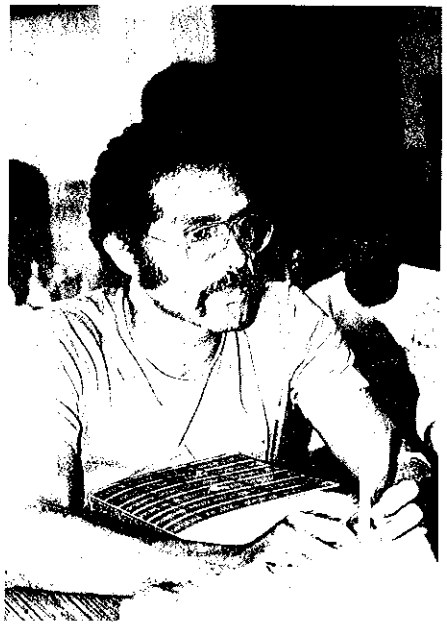

La dépendance politique : de la colonie au statut Lemoine

La « prise de possession » française date de 1853. Et, pendant près d'un siècle, les Kanaks sont restés soumis à l'autorité coloniale la plus archaïque et la plus brutale. L'autorité du gouverneur, nommé par Paris, est quasi absolue. Le « régime de l'indigénat » impose aux Kanaks l'obligation de résidence sur le territoire de la réserve, l'interdiction de circuler, le non-accès aux écoles européennes ; les Kanaks devaient répondre aux réquisitions justifiées de l'administration, fournir des corvées et des contingents de main-d'œuvre, accomplir des prestations et payer un impôt de capitation.

En 1946, la Contitution de la IVe République transforme la colonie en « Territoire d'outre-mer » (TOM) ; elle a pour effet immédiat l'abolition *ipso facto* du régime de l'indigénat. Mais seule vote encore une minorité de Kanaks. C'est seulement avec la Loi Cadre de 1946 (« Loi Deferre ») que le suffrage universel est établi ; les gouvernements des TOM reçoivent une substantielle autonomie, et ceux d'Afrique noire vont s'en servir pour évoluer rapidement vers l'indépendance. Mais les « Lois Billotte » de 1962-1963 bloquent brutalement en Calédonie cette voie pourtant modérée vers l'autonomie. Les compétences du gouvernement territorial sont fortement réduites, et c'est la métropole qui contrôle directement le sous-sol. Nickel oblige. le « Statut de 1976 » ne modifie que très peu les faibles pouvoirs des autorités locales. Quand les socialistes arrivent au pouvoir en 1981, la Calédonie se trouve encore, de fait, dans une situation de dépendance coloniale à peine camouflée.

Le Statut Lemoine

Entré en application à l'occasion des élections territoriales du 18 novembre 1984, le statut Lemoine a été qualifié de « statut d'autonomie interne transitoire et spécifique ».

— Autonomie interne : l'exécutif du territoire autrefois entre les mains du haut-commissaire de la République a été transféré à un gouverneur du territoire remplaçant l'ancien « Conseil de gouvernement » du statut de 1976. Des compétences accrues en matière de relations extérieures (région Pacifique) ou d'investissements, mais en revanche l'Etat maintient son contrôle de l'immigration et reste donc maître du peuplement, et donc du « jeu démocratique dans l'île ». Le nickel reste soumis au régime des matières stratégiques (les Lois Billotte sont confirmées et maintenues). La navigation et la desserte aérienne restent de la compétence de l'Etat. Les offices créés par ordonnance, l'Office foncier entre autres, restent offices d'Etat : le développement, la réforme foncière, la culture kanake sont sous dépendance de l'Etat français. Le haut-commissaire a tous les pouvoirs réglementaires sur ce qui relève de la compétence de l'Etat. Il proclame l'Etat d'urgence, seul. Enfin, c'est l'Etat qui nomme les fonctionnaires territoriaux.

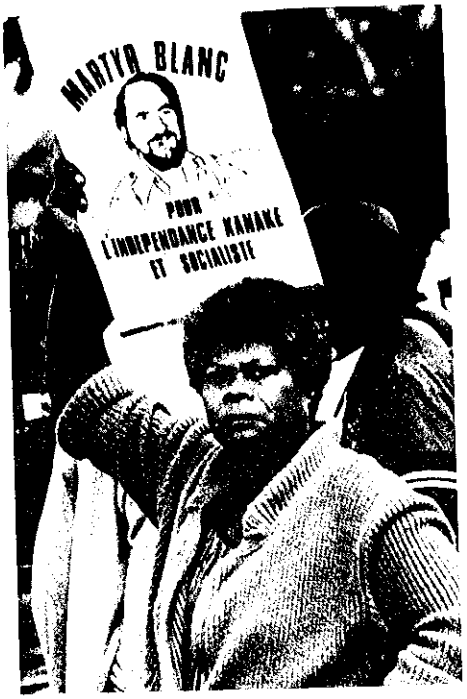

— Statut spécifique : création d'une Assemblée des pays, seconde Chambre à vocation consultative. Les coutumiers y sont représentés minoritairement. La section coutumière peut voir ses travaux mis en cause ou transformés par l'assemblée pleinière. La Nouvelle-Calédonie a été divisée en six pays dont la délimitation vient des aires coutumières. Chaque pays est doté d'un Conseil de pays consultatif. Ils sont saisis par l'équivalent d'un sous-préfet aux ordres du haut-commissaire. En tant que service d'Etat, ils échappent donc à la compétence du gouvernement du gouvernement local.

— Statut transitoire : il était prévu que les populations locales seraient consultée en 1989 par voie de référendum sur le maintien de ce statut ou sa transformation vers l'indépendance.

Le Front indépendantiste n'a jamais réclamé de statut d'autonomie. Il a accepté de parler de statut à la condition qu'il s'agisse d'un statut de transition comportant la date de l'indépendance, d'un calendrier ainsi que d'une réforme du corps électoral. L'essentiel, pour lui, est l'indépendance du peuple kanak et non l'indépendance de la Nouvelle-Calédonie. Le statut Lemoine renforce le statut Stirn (1976), et l'étatisation perpétue la régression constatée depuis le statut de 1946. Le statut Lemoine est un nouvel acte colonial.

L'Etat français se substitue au peuple kanak dans son droit inné et actif à l'autodétermination et à l'indépendance en lui octroyant un statut devant déboucher sur une consultation de tous les Calédoniens.

Le mouvement indépendantiste

La genèse

Héritier des grandes révoltes de 1878 et de 1917, le mouvement kanak apparaît comme force politique moderne avec la fin de la Seconde Guerre mondiale, la crise de l'ancien Empire français, les principes libérateurs des Nations-unies.
Dès 1945 se crée un éphémère Parti communiste calédonien ; l'agitation politique se développe dans plusieurs districts. Des associations religieuses kanakes, de tendance bien plus modérée, s'organisent. Elle préfigurent la future Union calédonienne. Ce parti est officiellement créé en 1951. Il regroupe une grande partie de l'électorat mélanésien, les milieux influencés par les églises catholique et protestante, les petits colons de la brousse. L'Union calédonienne (UC) fait élire son premier député, Maurice Lenormand, un représentant de la moyenne bourgeoisie caldoche.
L'UC se veut en effet un parti binational (« deux couleurs, un seul peuple »). Elle est le parti dominant et le reste pendant vingt ans, contrôlant une large majorité électorale dans l'ensemble de la Calédonie. Mais au référendum qui suit l'instauration de la Ve République (1958), l'UC opte pour le maintien du statut de TOM au lieu de choisir la formule de l'Etat confédéré, ce qui pouvait conduire à l'indépendance.

Dans les années 60, le mouvement kanak, toujours dominé par l'UC, passe progressivement de la revendication de l'autonomie à celle de l'indépendance. Les Kanaks réagissent ainsi aux « lois Billotte » de 1963, qui réduisaient considérablement les pouvoirs du « territoire », au profit de Paris.

Le paysage politique calédonien se diversifie dans les années 70. L'écho de « Mai 68 » est vif dans l'île, avec l'apparition de petits groupes radicaux (Foulards rouges, Groupe 1878), qui développent une agitation anti-assimilationniste. De son côté, l'Union mélanésienne (UM) met l'accent sur la solidarité culturelle et coutumière ; de l'UM sont issus l'Union populaire mélanésienne (UPM) et le Front uni de libération kanak (FULK). Les Européens de gauche, « caldoches » ou « métros », se regroupent dans un Rassemblement ouvrier calédonien (ROC) qui devient en 1975 le Parti socialiste calédonien (PSC). Les courants kanaks radicaux créent en 1976 le Parti de libération kanake (PALIKA), qui se situe nettement à gauche de l'Union calédonienne.

Depuis quelques années, des « Groupes de Femmes » se sont constitués à l'intérieur de l'Union calédonienne, pour lutter contre l'alcoolisme et pour l'amélioration du cadre de vie dans les tribus.

Vers le front indépendantiste

En 1978, l'Union calédonienne fait élire sans difficulté Rock Pidjot, mélanésien dont le prestige est très grand chez ses compatriotes, dans une des deux circonscriptions parlementaires créées en décembre 1977. Le découpage de ces deux circonscriptions, en effet, établit un véritable « apartheid électoral » : le secrétaire d'Etat aux Dom-Tom du gouvernement Giscard, Paul Dijoud, avait réuni les communes à majorité kanake, de l'île des Pins au Nord-Est, de façon purement factice, ce qui assurait à la droite caldoche l'élection facile d'un second député, Jacques Lafleur (RPCR, soit la droite chiraquienne locale).
En 1979, à la veille des élections territoriales, et autour de la revendication d'indépendance kanake et socialiste, se constitue le Front indépendantiste (FI) qui regroupe l'UC, trois partis mélanésiens plus petits (UPM, FULK, PALIKA), et le petit PSC de la gauche européenne. La plateforme du FI est définie par quatre points :

— indépendance politique, économique et culturelle ;
— position anticapitaliste et anti-impérialiste ;
— développement ;
— reprise des terres des tribus ;

Aux élections territoriales, le FI obtient 34,8 % des voix et 14 sièges sur 36.
En février 1981, le PALIKA se scinde en deux tendances. Le Parti libération kanake socialiste (LKS), avec Nidoish Naisseline, reste dans le Front indépendantiste ; le « PALIKA maintenu », influent surtout parmi les jeunes, le quitte.
Le combat du Front indépendantiste se situe sur le terrain des institutions coloniales, à travers la participation au système électoral. Il accepte ainsi un processus évolutif, en direction de l'indépendance. Il s'appuie aussi sur les promesses du PS et du PC, quant au respect du droit du peuple kanak à l'autodétermination. Ce principe figure notamment dans la « Déclaration Mitterrand-Rock Pidjot » (signée également par Franceschi et Bérégovoy), véritable contrat entre les socialistes français et le mouvement indépendantiste (novembre 1979). Le Front indépendantiste a exprimé la juste revendication du peuple kanak et sa volonté de garantir les droits fondamentaux de l'Homme dans l'indépendance. Le Parti socialiste a exprimé « sa pleine solidarité au Front indépendantiste dans la lutte qu'il mène

contre la politique de la droite », et il a réaffirmé « sa volonté de soutenir et de garantir le droit du peuple kanak à décider de son avenir ».
En mai 1981, les électeurs kanaks votent majoritairement pour F. Mitterrand. La victoire de celui-ci est saluée par un grand défilé à Nouméa : « Mitterrand président et indépendance kanake ».

La droite anti-indépendantiste, qui ne se sent plus soutenue par Paris comme c'était le cas avant mai 1981, se fait plus agressive et Pierre Declercq, européen, secrétaire général de l'UC, est assassiné le 19 septembre 1981. C'est Eloi Machoro qui succèdera à son poste.
En juillet 1982, avec l'appui du nouveau haut-commissaire Christian Nucci, un renversement de majorité se produit au Conseil territorial. Un parti européen « centriste », la Fédération pour une nouvelle société calédonienne (FNSC) s'allie au Front indépendantiste pour constituer un gouvernement territorial que préside Jean-Marie Tjibaou, un des principaux leaders de l'UC.
Le nouveau pouvoir territorial esquisse une politique de réformes : création d'un Office scientifique, culturel et technique kanak, d'un Office foncier, d'un Office de développement de l'intérieur et des îles. Il instaure des assesseurs coutumiers kanaks dans les cours de justice. Le pouvoir français (les ordonnances créant ces offices ont été votées à l'Assemblée nationale en janvier 1982) reconnaît ainsi la réalité originale des institutions coutumières kanakes et la nécessité d'impulser le développement économique en milieu mélanésien.

La lutte de libération nationale

En 1984, le Front indépendantiste, qui n'a pas d'illusion sur le compromis formel de Nainville-les-Roches (table ronde de juillet 1983) et trouve beaucoup trop long les délais proposés par le « statut Lemoine » (indépendance pour 1989) décide de se dissoudre. Il laisse place à un regroupement plus radical, le Front de libération nationale kanake et socialiste (FNLKS) qui compend l'UC, le FULK, l'UPM, le PSC, le PALIKA (jusque-là extérieur au FI), et aussi l'Union syndicale des travailleurs exploités (USTKE, fondée en 1981).
En revanche, le LKS, jusque-là membre du FI, ne se rallie pas au FNLKS car il choisit de continuer à participer aux institutions et refuse le boycott des élections.
Le FNLKS, dès le lendemain de son congrès de formation, décide donc le boycott des élections territoriales (18 novembre 1984), boycott actif soutenu par des barrages et des manifestations dans tout le territoire. Le LKS, « légaliste », obtient 6 élus, presque tous les autres sièges revenant au RPCR.
Le mouvement indépendantiste s'appuie donc sur une expérience de près de quarante années, riche et diverse.
Le mouvement indépendantiste au sens large a toujours cherché à s'affirmer comme rassemblement. Au-delà des sigles divers qui se sont succédés et parfois concurrencés, il est un lieu de convergence pour les diverses cultures politiques dont se réclament à un titre ou à un autre les indépendantistes kanaks. Traditions mélanésiennes de concertation collective, qui insistent sur la parole et sur la coutume. Influence des églises chrétiennes, orientées dans le sens de la libération et de la justice (maints dirigeants de l'Union calédonienne viennent de ces églises), mais prônant toutefois une certaine « non-violence ». Héritage démocratique et anticolonialiste de la « France de 1789 », y compris dans l'esprit des Kanaks. Influences marxistes, notamment chez les jeunes intellectuels. Courant radical de « Mai 68 »... Toutes ces sensibilités politiques se sont retrouvées côte à côte dans le Front indépendantiste, puis dans le FLNKS, pour y lutter en commun.
Tout aussi nette est la diversité des pratiques politiques. Les indépendantistes (et avant eux les autonomistes) ont une longue expérience des interventions électorales : ils savent « peser les voix »... Mais ils ont également, surtout de 1978 à 1980, une large pratique des initiatives « sur le terrain » et des luttes de masse, comme champ d'action ouvert à la fois à la « base » non organisée et aux militants se réclamant de tel ou tel sigle. Occupations des terres caldoches revendiquées par les tribus, et que les autorités se sont trouvées contraintes d'entériner par « rachat » au Caldoche évincé. Barrages routiers. Coopératives de production et de vente, notamment sur la côte est. Chantiers kanaks autogérés. Luttes ouvrières autour de l'USTKE. Initiatives pour la promotion de la culture mélanésienne. Toutes ces formes d'action ont été très vivantes pendant ces dernières années, surtout dans les municipalités gagnées par les indépendantistes aux élections municipales de 1977 et 1982 (18 sur 32). Elles ont « labouré le terrain », et préparé le grand mouvement de masse qui a accompagné le boycott actif du 18 novembre 1984.
Ainsi l'opposition entre Eloi Machoro (« le radical ») et Jean-Marie Tjibaou (« le modéré »), mise en avant par les médias, correspond fondamentalement à la volonté de traduire sur des registres différents la même stratégique politique. Cette situation — ô combien classique — dans la tactique d'un Front valut à Eloi Machoro d'être la cible des discours les plus haineux, racistes et hystériques avant d'être assassiné.
Le mouvement indépendantiste s'appuie largement sur la communauté kanake, mais il bénéficie aussi

d'un soutien réel — bien que très minoritaire — dans les communautés non-kanakes. Ainsi, à Nouméa, on évalue à 2 000 les électeurs non-kanaks qui votent pour les candidats indépendantistes. La figure de Pierre Declercq, assassiné en 1981, est hautement symbolique de cette solidarité entre Kanaks et non-Kanaks autour du projet indépendantiste. De même, à la direction de l'USTKE, il y a cinq Kanaks et cinq non-Kanaks. En décembre 1984, une des premières démarches du FLNKS a été l'envoi d'une délégation de non-Kanaks auprès de Pisani. La lutte indépendantiste est une lutte politique de masse, et non un affrontement de races.

EGLISES CHRETIENNES ET REVENDICATION KANAKE

1976 : Conférence épiscopale catholique du Pacifique
« Les hommes du Pacifique revendiquent d'être maîtres dans leurs îles... et aussi, sans oublier la solidarité des nations, de vivre leur existence propre. »

1977 : Lettre de Mgr Ménager, président de Justice et Paix, mettant en garde les sénateurs français contre la politique de discrimination raciale en Calédonie et les projets rompant l'équilibre politique entre les deux communautés.

1979 : Synode général de l'Eglise évangélique de Nouvelle-Calédonie
Une résolution en faveur de l'indépendance est votée à l'unanimité.
« Les Kanaks ne font qu'un avec leurs terres, et à ce titre, ils sont la seule ethnie à pouvoir légitimement revendiquer son indépendance. »

1984 (30 novembre) *Conférence de presse du service protestant de mission et de relations internationales* (DEFAP)
Appui au mouvement indépendantiste. Les « Kanaks se sentent étrangers dans leur propre pays. » (pasteur Maury). La Communauté évangélique d'action apostolique (CEVAA) demande l'indépendance de la Nouvelle-Calédonie.

1984 (14 décembre) *Déclaration de la commission catholique Justice et Paix :*
— les Kanaks ont une histoire et une culture propre ; « il nous revient de chercher à les comprendre » ;
— « Avant d'être l'objet d'une propriété juridique et l'instrument d'une production économique, la terre est pour eux le moyen d'exprimer leur âme et le lieu où vivent leur histoire. »
— « En raison de leur minorité numérique, imposée par l'immigration récente, les Mélanésiens de Nouvelle-Calédonie craignent d'être politiquement dominés et marginalisés dans leur propre pays. »

EXTRAITS DE LA CHARTE DU FLNKS

I. Pourquoi la lutte de libération nationale ?

1. Constatant
a) que le gouvernement français est complice solidaire du fait colonial qu'il entretient ;
b) que François Mitterrand, devenu président de la République par le mandat du 10 mai 1981, n'a pas tenu ses engagements ;
c) que les déclarations de Nainville-les-Roches sur notre droit inné et actif à l'indépendance n'ont pas été mises en pratique effective ;
d) que le Gouvernement français, refusant toutes les mesures présentées par le FI pour préparer l'accession à l'ISK ;
— nous impose le statut Lemoine avec ses verrous (élection à l'Assemblée territoriale, Comité Etat-territoire ; référendum en 1989, etc.)
— menace directement le peuple kanak de disparition en le rendant définitivement minoritaire chez lui ;
e) que l'exploitation capitaliste et impérialiste par des intérêts économiques étrangers à notre pays, continue au profit de la France coloniale et de ses alliés ;
f) que le gouvernement français poursuit la politique d'immigration qui vise à :
— empêcher la maîtrise de l'économie par le peuple kanak ;
— lui interdire le plein exercice de son droit au travail ;
— atteindre à son intégrité et à son unité sociale, culturelle et politique ;
g) que le gouvernement français met en place des dispositions judiciaires et militaires pour réprimer les forces kanakes travaillant à l'IKS ;
Le Front indépendantiste a estimé que le peuple kanak entrait dans une phase de la lutte pour l'indépendance kanake : la lutte de libération.

2. Nous affirmons l'existence du peuple kanak, fièrement attaché à son identité culturelle et à ses valeurs coutumières propres.

3. — Les droits sacrés et inaliénables du peuple kanak opprimé et lésé par le fait colonial sont les suivants (*cf.* les déclarations n° 1 514 et 2 621 de l'ONU) :

Droits
a) à être reconnu comme peuple à part entière ;
b) à la dignité et à la liberté ;
c) à être considéré comme seul peuple légitime en pays kanak et à y avoir sa patrie ;
d) à pratiquer sa libre détermination ;
e) à obtenir la restitution de toutes les terres pour constituer le pays kanak dans son intégralité ;
f) à l'exercice immédiat, sans condition ni réserve, de sa souveraineté qui lui permettra de choisir librement son statut politique : l'indépendance kanak et socialiste ;
g) aux moyens nécessaires pour poursuivre son développement économique, social et culturel pour construire le socialisme ;
h) à pratiquer l'accueil des non-kanaks ;

II Le Front de libération nationale kanake et socialiste

1. Nature. Le peuple kanak est le seul responsable de sa lutte de libération nationale. Pour la mener à bien il se dote d'une force de lutte efficace : le FNLKS.

Composition. Tous les signataires de cette Charte : indépendantistes kanaks et non-kanaks anticolonialisteS, organismes, syndicats, mouvements, associations, églises... composent le FLNKS dont ils sont les membres militants.

Rôle. La lutte de libération nationale est globale : elle se mène à tous les niveaux en même temps. Le FLNKS est donc l'union des forces vives qui ont pour but de mettre en place l'indépendance kanake et socialiste. C'est un front de libération du pays kanak du colonialisme, du capitalisme et de l'impérialisme, en vue d'instaurer un socialisme basé sur les réalités locales, mais qui sera défini dans la lutte par les combattants de la liberté..

III. Appel à l'engagement

1) Le FLNKS lance un appel aux non-kanaks. Ils doivent reconnaître la légitimité du peuple kanak et soutenir sa lutte de libération, pour contribuer à sa réussite. Seul l'engagement solidaire dans la lutte de libération légitimera leur citoyenneté demain dans l'indépendance kanake et socialiste.

2) Le FNLKS lance un appel aux peuples frères du Pacifique ainsi qu'à toutes les nations qui ont voté les déclaration 1 514 et 2 621 de l'ONU, pour apporter leur soutien et leur aide à la lutte du peuple kanak.

(Septembre 1984)

Une communauté du Pacifique sous hégémonie nippo-américaine ?

Aux intérêts militaires, il faut adjoindre les enjeux économiques. On pense d'abord aux Zones économiques exclusives (ZEE) récemment adoptées par l'ONU qui attribuent aux Etats souverains un monopole d'exploitation de la mer et des fonds sous-marins dans un rayon de 200 miles marins (environ 1 800 km) à partir de chaque point émergé de leur territoire, si minuscule soit-il. Ce principe, censé servir les intérêts du tiers monde, joue dans le Pacifique en faveur de l'Etat français, resté maître de la Calédonie et de ses dépendances, de la « Polynésie française », composée d'une multitude d'îlots dispersés qui élargissent fantastiquement la ZEE française. Les ressources potentielles des ZEE sont considérables : pêche, aquaculture tropicale, et surtout les fameux nodules polymétalliques, dont la collecte nécessite aujourd'hui de très coûteux équipements et qui restent à terme hors de portée des petits Etats indépendants de la région.

Mais plus prosaïquement, depuis 1970, les pays mélanésiens ont été confrontés aux mécanismes niveleurs du marché mondial, dont ils ne percevaient jusque-là les effets que dans des secteurs particuliers, du fait de leur isolement. Ainsi sont-ils « happés par le grand concasseur de la modernité ». Ce sont évidemment les grandes multinationales japonaises et anglo-saxonnes qui sont les acteurs essentiels de cette confrontation, afin d'orienter les économies des pays de la région vers des productions d'exportation. Afin de conforter cette forte présence économique, les Japonais, avec le soutien de l'administration Reagan, tentent de réaliser le projet de « Communauté du Pacifique », versant politico-économique d'une domination dont nous avons déjà décrit les aspects proprement militaires.

L'Australie : un rôle ambigu

Et l'Australie ? C'est la plus grande puissance du Pacifique Sud et elle est très liée à l'Occident, à la fois par des pactes militaires et par son capitalisme transnational. La politique australienne dans la région peut passer pour ambigüe, mais elle s'organise autour d'un principe de base : maintenir l'ordre dans le Pacifique Sud, autour de la puissance australienne. Canberra s'oppose donc vigoureusement aux essais nucléaires français en Polynésie, soutient le plan de dénucléarisation du Pacifique, et n'est pas favorable à la domination française directe en Nouvelle-Calédonie. Mais les Australiens ne souhaitent pas non plus que la Calédonie capitaliste devienne la Kanaky socialiste : ils ont toujours freiné les efforts des petits pays de la région, membres comme eux du « Forum du Pacifique Sud » pour obtenir l'inscription du conflit calédonien à la Commission de décolonisation de l'ONU. Ce qu'ils préfèrent, même depuis le retour des travaillistes au pouvoir, c'est une indépendance qui, comme celle de la plupart des Etats mélanésiens et polynésiens, soit compatible avec des rapports de « clientélisme ». Ainsi l'Australie toute proche est dans cette région à la fois un relais, une image concrète des choix de la société de l'Ouest, et une puissance qui joue son propre jeu. Le dollar australien est la monnaie de référence la plus courante, l'Australie est le premier partenaire commercial, la radio australienne est la plus facilement captée. Canberra fournit des experts et des conseillers à la Papouasie-Nouvelle-Guinée, au Vanuatu, à Fidji, aux Salomon, forme leurs futurs cadres, entraîne leur police, leur fournit des pilotes d'avion, leur verse des subventions annuelles.

La solidarité mélanésienne

Le sens de la solidarité mélanésienne est très vif, entre les habitants de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, des îles Salomon, de Fidji, de Vanuatu, et les Kanaks de Calédonie ; solidarité qui s'exprime vigoureusement à chaque session annuelle du « Forum du Pacifique Sud ». Cet organisme regroupe l'ensemble des Etats indépendants de la région, donc aussi des Etats polynésiens comme Tuvalu, Samoa ou Tonga, l'Australie, la Nouvelle-Zélande — mais à l'exclusion de la France, des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne. Le précédent de 1980, année qui vit un contingent de paix de la Papouasie arriver au Vanuatu dont la jeune indépendance était alors menacée par certaines intrigues séparatistes auxquelles la France n'était pas étrangère, montre que cette solidarité intermélanésienne peut ne pas se limiter à des déclarations de principe. Le sentiment d'appartenir à une communauté de peuples dont les traditions propres sont très anciennes, et le système social coutumier fort original, lie aussi entre eux les Mélanésiens... qu'ils soient citoyens de pays indépendants, qu'ils soient encore soumis à la domination française (comme les Kanaks), ou à l'oppression militaire indonésienne comme les habitants du Timor ex-portugais ou de l'Irian Jaya (Nouvelle-Guinée occidentale). Un poème naïf d'un lycéen de Nouméa (*cf.* encadré) exprime bien ce sentiment de solidarité ; *wantok* (« one talk ») est un terme de bislamar, pidgin parlé communément dans toute la Mélanésie. A l'université de Suva à Fidji, financée en commun par les petits Etats mélanésiens et polynésiens, on parle souvent de la « Pacific way », comme ligne de développement originale des peuples du Pacifique, à la fois pour la préserver et l'enrichir de façon créatrice. Les indépendantistes kanaks expriment le même souci, quand ils insistent sur la défense de « l'art de vivre kanak », quand ils dénoncent Nouméa comme « ville morte et sale ».

A cette coopération culturelle et politique, il faut ajouter une réflexion commune et des stratégies conjointes de développement économique. Confrontés aux mêmes évolutions destructurantes de la modernité (importation massive de produits inadaptés aux habitudes, modification de la consommation, dépendances...) les Etats de la région tentent au sein de la Commission du Pacifique Sud, avec plus ou moins d'audace, de mettre en place et de diffuser de nouvelles techniques fondées sur les ressources du monde naturel et social traditionnel. Gaz de charbon de bois tiré des noix de coco comme carburant des véhicules, nouvelles cultures de subsistance, séchage solaire du poisson, énergie éolienne, amélioration des cases traditionnelles par l'emploi de matériaux modernes légers et bon marché, développement de la chaux à partir de l'excellent calcaire corallien à chaque fois que le ciment plus coûteux n'est pas nécessaire : tout cela est nouveau, mais tout cela peut parfaitement être maîtrisé localement, sans experts étrangers dispendieux ni équipement lourd également coûteux.

WANTOK

Mot étrange / sorti de l'étranger
Maillon de la Mélanésie / contre les accès de frénésie
Des araignées capitalistes / qui lancent leurs pattes
Sucrées des multinationales / pour envahir le Pacifique

Mot kanak / pour dire « brotherhood »
De toutes les îles / qui suivent le Pacific way

Mot-clef de ce Pacifique / toujours victime de cette politique
Dont les nations avides de richesses / s'enracinent avec leur bombe atomique
Pour mieux exploiter / depuis Tahiti avec leurs essais nucléaires
Jusqu'en Calédonie avec le nickel / ils spolient les terres aborigènes en Australie
Jusqu'à installer leurs multinationales en Papouasie-Nouvelle-Guinée

Solidarité, fraternité / entre tes exploités et tes opprimés
Vivent sur ce vaste Océania / du Timor jusqu'en Irian Jaya
Ils ont massacré nos frères / sous la menace des armes
Ils ont volé leurs terres / entre le fusil et le pays
Nos frères ont préféré les larmes

Jet de plume sur du papier pour marquer : Revendication
de la Mélanésie aux mains des nations,
affamés et assoiffés par l'exploitation
les peuples qui désirent crier : REVOLUTION

J.-P. Baouma
Lycée Do Kamo, Nouméa
(Tribune, *avril 1981)*

Quel développement indépendant ?

Les Kanaks, s'ils sont marginalisés dans la société coloniale, sont profondément intégrés à l'espace mélanésien. L'histoire récente du Pacifique Sud indique bien la logique régionale et l'inéluctabilité de la revendication indépendantiste kanake.

Certains ont évoqué la « menace » australienne si une telle dépendance se produisait. Cette idée n'est pas — nous l'avons vu — dénuée de tout fondement. Encore faudrait-il dire que la pression économique australienne pèse déjà aujourd'hui sur une Nouvelle-Calédonie française. Encore faudrait-il dire que la bourgeoisie européenne caldoche qui agite le spectre de « l'impérialisme australien » a participé activement au développement de l'influence du puissant voisin (des choix commerciaux des grandes maisons de commerce Ballande et Barrau aux investissements directs en Australie). Encore faudrait-il dire combien ces soudains scrupules — comme lors de l'indépendance algérienne — marquent trop souvent la volonté de conserver des avantages coloniaux. Le nécessaire contrepoids aux voisins trop entreprenants (Japon, Australie, Nouvelle-Zélande) peut en revanche être recherché dans le resserrement des liens entre ces petits Etats insulaires, pour élargir ainsi leurs moyens d'action, et dans l'exercice d'une politique extérieure réellement indépendante, fondée sur l'équilibre entre plusieurs partenaires.

La clé de l'indépendance kanake que propose le gouvernement français est le scrutin d'autodétermination. Ce scrutin doit être organisé sur la base des réalités historiques et politiques, c'est-à-dire qu'il doit attribuer aux Kanaks la responsabilité principale, pour décider de l'avenir de leur pays, dont leurs ancêtres ont travaillé la terre depuis des millénaires. Il serait impensable que l'organisation de ce scrutin place sur un pied d'égalité les Kanaks et ceux, Européens, Polynésiens ou Asiatiques, qui ont été amenés là précisément pour mettre les Kanaks en minorité dans leur propre pays. Ainsi que l'avouait cyniquement Pierre Messmer en 1972 : « La revendication nationaliste autochtone ne sera évitée que si les communautés non-originaires du Pacifique représentent une masse démographique majoritaire. »

Le principe « un homme, une voix » ne tient donc pas la route, comme l'a admis publiquement Edgard Pisani. Ce dont il s'agit en Calédonie, c'est de droits collectifs et non de droits individuels. Sans doute, dans la France encore à demi féodale du XIXe siècle, ce principe avait représenté une réelle avancée démocratique. Aujourd'hui il joue contre la vraie démocratie, comme régime fondé sur les droits des peuples.

Ce refus du principe « un homme, une voix » n'a rien de démagogique ni de jusqu'au-boutiste. Le précédent de 1977, lors de l'indépendance de Djibouti, est instructif. Les fonctionnaires civils et militaires en poste depuis moins de trois ans n'avaient pas voté, car « ils n'étaient pas intéressés » (Jean Foyer) à l'avenir du territoire des Afars et des Issas. Plus instructif encore est le précédent des royaumes polynésiens de Uvéa, Alo et Sijave, protectorats français de Polynésie, qui en 1959 furent promus au rang de TOM de Wallis-et-Futuna. Selon l'article 4 du décret 59-1363 du 4 décembre 1959, seuls participaient à la consultation sur le changement de statut « les ressortissants majeurs des territoires concernés, de l'un et l'autre sexe, inscrits sur les listes électorales ».

Enfin, comme l'a rappelé le député Rock Pidjot à l'Assemblée nationale en mai 1984, « le fait que le peuple kanak et lui seul soit colonisé est confirmé par l'article 75 de la Constitution française qui reconnaît la spécificité de ce peuple en lui octroyant un statut de droit personnel différent du statut de droit commun régi par l'article 34 de la Constitution ».

Rock Pidjot poursuit : « J'attire votre attention sur le fait que 90 % du peuple kanak n'a pas renoncé à son statut personnel lorsque le choix lui a été concédé d'avoir accès au statut de droit commun. Pour nous le peuple kanak a de ce fait voté pour conserver sa propre nationalité. »

La résolution 1 514 des Nations-unies du 14 décembre 1960 peut servir de référence à la question de l'indépendance kanake. Cette déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples colonisés précise dans son article 1 :

« La sujétion des peuples à une subjugation, à une domination et à une exploitation étrangère constitue un délit contre les droits fondamentaux de l'Homme, est contraire à la Charte des Nations-unies et compromet la cause de la paix et de la coopération mondiale. »

De plus, le programme d'application intégrale du 20e anniversaire de la résolution 1 514 des Nations-unies énonce dans son article 8 exactement ce qui s'est passé en Nouvelle-Calédonie sous Messmer :

« Les Etats-membres adopteront les mesures nécessaires pour décourager ou prévenir l'afflux systématique dans les territoires sous domination coloniale d'immigrants et de colons venus de l'extérieur qui bouleverse la composition démographique de ces territoires et peut être un obstacle majeur à l'exercice véritable du droit à l'autodétermination et à l'indépendance par les habitants de ces territoires. »

Les Kanaks savent parfaitement qu'ils ne sont plus les seuls à vivre et travailler dans leur pays. Mais ils savent aussi qu'ils sont les mieux placés pour discuter avec les autres communautés de l'avenir de la Kanaky. C'est quand ils auront le plein exercice de leur indépendance et de leur souveraineté qu'ils pourront organiser « l'accueil » de ces autres communautés, selon une très ancienne pratique mélanésienne que les Caldoches connaissent bien et dont ils ont souvent profité quans ils s'égaraient loin de chez eux...

Si, dans un souci d'éviter autant que faire ce peut toutes les violences, on peut souhaiter que le processus mis en place dans le cadre de la légalité française permette d'aboutir rapidement à une indépendance réelle de la Nouvelle-Calédonie, on ne peut oublier que ce processus n'a été engagé que sous la pression de la lutte, sur le terrain, du peuple kanak. L'existence de la Kanaky en tant que pays indépendant est un des droits fondamentaux de ce peuple.

Aussi, quelle que soit l'issue de l'action entreprise par le gouvernement français, ce droit demeure, et tant qu'il ne sera pas reconnu dans les faits, il nous faudra, ici, poursuivre le combat anticolonialiste : le seul avenir conforme à la justice, pour la Nouvelle-Calédonie, c'est la Kanaky indépendante.

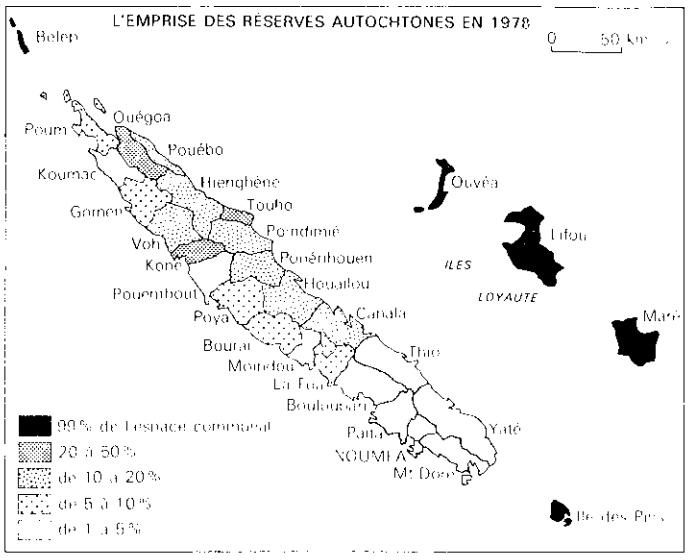

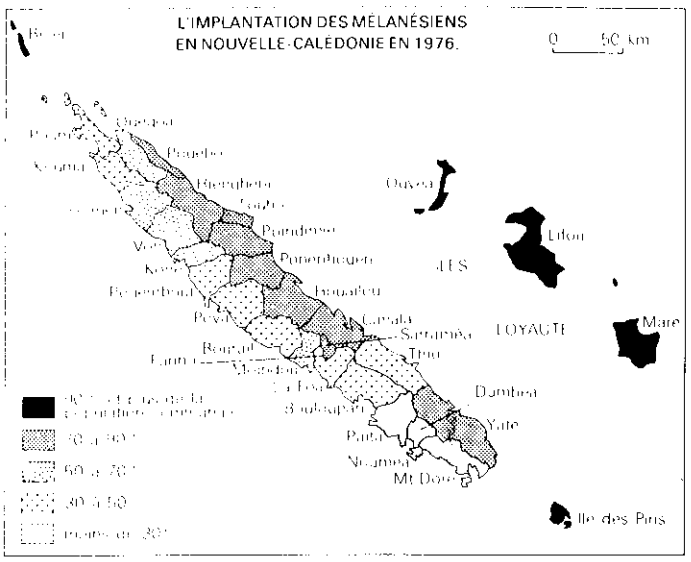

PROPOS SUR LA KANAKY

— Plaçons-nous dans l'hypothèse où la souveraineté vous est restituée. Quelles seront, alors, les priorités du gouvernement kanak ?

— Dès que nous disposerons du pouvoir, il faudra orienter notre mobilisation politique actuelle vers le développement, en faire une mobilisation verte. C'est notre objectif prioritaire : Kanaky doit nourrir son peuple. Il faudra aussi améliorer la qualité de la nourriture. Mais tout change. Les jeunes qui vont à l'école mangent plus de riz que d'ignames. Il faudra enfin fabriquer de beaux produits que l'on sera fier d'offrir à l'exportation.

— Tenterez-vous de favoriser les investissements étrangers ?

— Je pense que beaucoup d'Européens accepteront de vivre avec nous. Les Français, les Japonais ou les ressortissants d'autres pays qui accepteront d'investir ici, auront deux possibilités : soit investir à leurs risques et périls en faisant confiance exclusivement à Kanaky, ou alors investir dans le cadre de la coopération, avec le billet de retour et les biens garantis, de part et d'autre, si cela ne marche pas. Les pays signataires des accords auront alors une responsabilité envers ceux qui auront pris le risque d'investir. Cela dit, nous sommes intéressés par les investisseurs ; nous mettrons en place une fiscalité incitant la création d'outils de travail, comme des fermes.

— Envisageriez-vous de créer ici un paradis fiscal comme à Vanuatu, dont le processus de décolonisation vous sert souvent de référence ?

— Ce n'est pas notre choix pour le moment. Il faut bien baliser ce terrain car il est miné. Notre développement doit se fonder sur la petite et moyenne industrie, l'artisanat. Faire des salariés n'est pas notre priorité. Le tissu économique horizontal, qui couvre l'ensemble du territoire, résiste mieux à la crise que les gros consortiums, parce que nous sommes un petit pays.

— Que feriez-vous de la SLN, le principal producteur de nickel du territoire ?

— A partir de la restitution de la souveraineté, nous disons très clairement que le sol et le sous-sol sont patrimoines de Kanaky. En conséquence, nous allons discuter de la transformation de ce patrimoine en parts dans la société. Mais pour le moment on en est au principe.

— Compterez-vous favoriser le développement du tourisme ?

— Kanaky doit être un pays qu'on est heureux de visiter. Le tourisme peut améliorer notre image de marque dans la région. Nous pensons à un service national où les jeunes donneraient un an de leur vie à embellir le cadre de vie, les cases et les pelouses dans les tribus.

— Parce que vous souhaitez promouvoir le tourisme dans l'intérieur du pays ?

— Oui, mais en préservant le mode de vie traditionnel et la coutume des tribus. Il faut doser pour que les visiteurs et les visités aient plaisir à se rencontrer ; il y a donc des seuils à respecter pour que les uns et les autres ne soient pas des emmerdeurs et des emmerdés.

Entretien avec Jean-Marie Tjibaou
***le Monde*, 4 janvier 1985.**

CONCLUSION

En Nouvelle-Calédonie une situation coloniale s'éternise : depuis 131 ans, les Kanaks ont été dépossédés de leurs terres, relégués dans des réserves, soumis à des tentatives ouvertes d'extermination puis à une ségrégation inouïe. Le statut de TOM n'a pas modifié cette dépendance politique fondamentale.

Les réserves kanakes ne représentent que 10 % de la superficie de la Grande Terre. A la fin du siècle dernier, la population kanake chuta brutalement (massacres, épidémies, cantonnements...). Parallèlement, une importation massive de Français, puis de Polynésiens et d'Asiatiques finit par minoriser les Kanaks dans leur propre pays : 100 % en 1853, 52 % en 1951, moins de 43 % en 1983.

A la minorisation démographique s'ajoute la dépendance économique. L'industrie du nickel, entièrement tournée vers l'exportation, étouffe les capacités d'autosubsistance du pays. Les Kanaks ont été marginalisés sur leurs propres terres et ont organisé très tôt leur résistance politique (insurrections de 1878 et 1917).

Les Kanaks entendent aujourd'hui mettre fin à cette situation de dépendance coloniale. Leur objectif central, c'est l'indépendance kanake, car ce sont les Kanaks à eux seuls qui ont été colonisés en Calédonie. Telle est la vraie solution démocratique : la décolonisation, la reconnaissance de la souveraineté du peuple kanak sur son propre pays, son droit à l'indépendance dans un Pacifique dont les peuples, notamment mélanésiens, ont déjà presque tous retrouvé la leur.

En Nouvelle-Calédonie, la presse est aux mains des colons et le mouvement indépendantiste kanak n'a aucun moyen pour s'exprimer et pour diffuser ses idées. La télévision et la radio sont sous influence coloniale. Comme le peuple kanak n'a pas eu droit à la parole depuis 131 ans, le mouvement indépendantiste veut se doter d'un journal régulier, à grande diffusion, et d'une radio.
Pour soutenir une presse et une radio indépendantiste : chèque à l'ordre de Thierry BERTHOUD CCP n° 6919-81-J-Paris
Soutien judiciaire aux militants emprisonnés et à leur famille : chèque à l'ordre de M.H. Teuillères CCP 19 481 40 E Paris. A envoyer à l'association, 14, rue de Nanteuil, 75015 Paris.
Soutien financier au syndicat Ustke, Hnalaine Uregei Banque populaire région Sud-Ouest de Paris, compte n° 08-019-477 avec la mention « Solidarité USTKE ».

POUR EN SAVOIR PLUS...

a) Un peu sur tout :

Atlas de la Nouvelle-Calédonie et dépendances, 1981, Paris, ORSTOM.

b) Sur l'histoire de la colonisation :

* **Anova-Ataba Apollinaire,** 1984, *D'Ataï à l'Indépendance*, Nouméa, Edipop, 188 p.

Association pour la fondation d'un Institut kanak d'histoire moderne, 1984, *Contribution à l'Histoire du pays kanak*, Nouméa, Editions IKS Librairie populaire (B.P. 4 713, Nouméa), 111 p.

Dousset-Leenhardt Roselène, 1978, *Terre natale, terre d'exil,* Paris, Maisonneuve et Larose, 318 p.

* **Dousset-Leenhardt Roselène,** 1978, *Colonialisme et Contradictions? Nouvelle-Calédonie 1878-1978. Les Causes de l'insurrection de 1878*, Paris, l'Harmattan, 206 p.

* **Guiart Jean,** 1983, *La terre est le sang des morts*, Paris, éd. Anthropos, 327 p.

Lenormand Maurice, 1953, « L'évolution politique des autochtones de la Nouvelle-Calédonie », *Journal de la société des océanistes*, n° 9, pp. 245-301.

Michel Louise, 1976, *Mémoires*, Paris, Maspero, coll. « La Mémoire du peuple », 335 p.

* **Saussol Alain,** 1979, *L'Héritage, essai sur le problème foncier mélanésien en Nouvelle-Calédonie*, Paris, Société des océanistes, 493 p.

c) Sur la société et la culture kanakes :

* **Bensa Alban et Rivierre Jean-Claude,** 1982, *Les Chemins de l'alliance. L'organisation sociale et ses représentations en Nouvelle-Calédonie (région de Touho, aire linguistique cèmuhî)*, Paris, Selaf (Langues et cultures du Pacifique, n° 1), 586 p.

* **Bensa Alban et Rivierre Jean-Claude,** 1983, *Histoires canaques*, Paris, Cilf-Edicef, coll. « Fleuve et Flamme » (textes bilingues), 159 p.

Leenhardt Maurice, 1930 (rééd. 1981), *Notes d'ethnologie néo-calédoniennes*, Paris, Institut d'ethnologie (travaux et mémoires n° VIII), 340 p.

Leenhardt Maurice, 1932, *Documents néo-calédoniens*, Paris, Institut d'ethnologie, (travaux et mémoires n° IX), 514 p.

Ozanne-Rivierre Françoise, 1979, *Textes nemi (Nouvelle-Calédonie)*, Paris, Selaf (T.O. 31 et 32), 2 vol.

* **Rivierre J.-C., Ozanne-Rivierre F., Moyse-Faurie C.,** 1980, *Mythes et contes de la Grande-Terre et des îles Loyautés (Nouvelle-Calédonie)*, Paris, Selaf (Lacito-documents Asie-Austronésie 3), 223 p.

Tjibaou Jean-Marie, 1981, « Etre mélanésien aujourd'hui », Revue *Esprit*, n° 57, pp. 81-93.

Revue *les Temps modernes* n° 464 mars 1985 : Dossier Nouvelle-Calédonie.

* Disponible à l'association.

Composition : Cicero - Impression : Edit 71